



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

17554-F

**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT
DU SYSTÈME INDUSTRIEL
DES PÊCHES
EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE**

Documents de travail sur la planification industrielle
N° 2

SERVICE DE LA PLANIFICATION INDUSTRIELLE
DIVISION DES INSTITUTIONS ET SERVICES INDUSTRIELS

DOCUMENTS DE TRAVAIL SUR LA PLANIFICATION INDUSTRIELLE

Les documents de la présente série ont été établis par le Secrétariat de l'ONUDI ou par des experts extérieurs à l'Organisation à l'occasion de missions de coopération technique menées par le Service de la planification industrielle. Susceptibles d'intéresser un vaste public, les documents publics n'ont souvent qu'un caractère provisoire et informatif; ils visent surtout à susciter la discussion. Ils ne reflètent pas nécessairement les vues officielles de l'ONUDI.

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention dans le texte de la raison sociale ou des produits d'une société n'implique aucune prise de position en leur faveur de la part de l'ONUDI.

Traduction d'un original n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

Préface

Pour remédier aux résultats souvent assez peu satisfaisants de la méthode traditionnelle qui consistait à aborder les projets un par un, l'ONUDI s'efforce de mettre au point des méthodes pratiques faisant appel à une approche par programmes pour l'identification, la formulation et l'exécution des projets. Une grande partie des travaux menés à cet effet a surtout porté sur les systèmes industriels des pêches en Afrique occidentale.

En 1987, l'ONUDI a publié une étude intitulée "Stratégies de développement industriel pour les systèmes des pêches dans les pays en développement". Série des études sectorielles N° 32, PPD 30. Cette étude établissait une typologie des systèmes industriels des pêches et constituait une première tentative de présentation de programmes indicatifs par groupes de pays. C'est dans cet esprit qu'on a envisagé une programmation détaillée par secteur pour la République de Guinée. A cette fin, on a appliqué une méthode spéciale d'évaluation et de programmation de systèmes intégrés de production et de consommation (MEPS). Cette méthode, élaborée par le Conseil de l'Accord de Carthagène a été ultérieurement affinée en collaboration avec l'ONUDI pour servir d'outil de programmation sectorielle intégrée.

En collaboration avec la Banque mondiale, l'ONUDI a appliqué cette méthodologie au système industriel des pêches de la République de Guinée afin de déterminer si elle permettait véritablement d'apprécier la situation d'un système industriel donné, ainsi que pour simuler l'incidence de projets en attente sur le système industriel des pêches.

Les travaux entrepris en collaboration avec la Banque mondiale ont servi de base à la présente étude. Une mission conjointe avec la FAO a permis d'avoir des entretiens avec les autorités locales afin de les aider à formuler les priorités et les objectifs du gouvernement. Les informations recueillies ont permis d'affiner l'évaluation préliminaire, de simuler l'incidence des projets envisagés par les pouvoirs publics et d'évaluer l'effet qu'ils pourraient avoir sur le système. On a calculé dans quelle mesure les objectifs fixés pouvaient être atteints grâce aux projets envisagés et l'on a déterminé les difficultés qui risquaient de subsister. D'après cette analyse, on a élaboré un programme de développement et un ensemble d'activités d'appui ONUDI/FAO ont été proposées pour compléter les projets gouvernementaux. Ces activités d'appui visent à renforcer les bases industrielles du système et à faire en sorte que l'incidence positive des projets de développement du secteur des pêches soit véritablement durable. L'ONUDI tient à remercier la Banque mondiale et la FAO de l'aide qu'ils lui ont apportée.

Les travaux relatifs à la présente étude ont été entrepris par le Service des études sectorielles et se sont poursuivis dans un groupe de travail pour une approche par programme de l'intensification et de la formulation des projets. Mme B. Riezky, attachée de recherche (hors classe), a assuré la rédaction du texte qui suit.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
1. INTRODUCTION	1
1.1 Historique	1
1.2 Méthode employée	2
2. DESCRIPTION DU SIP DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE	6
3. EVALUATION DU SYSTEME ACTUEL	8
4. DEVELOPPEMENT PREVU DU SECTEUR	14
4.1 Description des projets prévus	14
4.2 Etat actuel de la collecte des fonds destinés à financer les projets prévus	16
4.3 Incidence des projets prévus	16
4.3.1 Mesure dans laquelle les objectifs gouvernementaux sont atteints	27
4.3.2 Difficultés qui subsisteront après la mise en oeuvre des projets envisagés	27
5. STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT	28
5.1 Esquisses de stratégies possibles	28
5.2 Evaluation des stratégies	34
5.3 Activités d'appui	36
5.3.1 Politiques	37
5.3.2 Assistance technique	37
5.3.2.1 Elément 1	38
5.3.2.2 Elément 2	39
5.3.2.3 Elément 3	41
5.3.3 Investissements	42
5.4 Le programme de développement	42
Annexe 1 - Programme de développement pour le système industriel des pêches en République de Guinée	45
Annexe 2 - Grandes lignes des projets	49

Figures

1. Application de la MEPS à un système industriel	4
2. Organigramme informatique décrivant le système industriel des pêcher en République de Guinée	5
3. Diagramme de base. Le système industriel des pêches dans la République de Guinée, état actuel, 1987	9
4. Exposé schématique du développement du secteur des pêches en Guinée	17

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Page

Tableaux

1. Consommation par habitant et répartition de la population et de la consommation, 1987	6
2. Etat des ressources - ressources marines, 1987	8
3. Comparaison de la consommation par habitant dans le système actuel et dans le système envisagé	11
4. Situation des ressources avec limitation des licences après application des mesures de surveillance	19
5. Etat des ressources après mise en oeuvre des projets prévus	20
6. Consommation par habitant en 1987 et après mise en oeuvre des projets	21
7. Répartition de la population et de la consommation en 1987 et après la mise en oeuvre des projets	22
8. Quantités de poisson à fumer	22
9. Comparaison de certaines variables du système en 1987 et après mise en oeuvre des projets	23
9a. Comparaison de la balance commerciale et de la balance des opérations courantes de 1987 et de 1992, une fois les projets mis en oeuvre	25
10. Contributions à la valeur ajoutée et à l'emploi en 1987 et une fois les projets mis en oeuvre	26
11. Indicateurs de productivité pour les composantes "extraction" et "traitement" (en dollars EU par année de travail)	26
12. Consommation par habitant en 1992 après augmentation des quantités débarquées par la flotte nationale	29
13. Etat des ressources en 1995, après doublement des prises de la flotte nationale	30
14. Etat des ressources en 1995, après renforcement des capacités de la flotte nationale et de la flotte artisanale	31
15. Consommation par habitant après renforcement des capacités de la flotte artisanale et de la flotte nationale	32
16. Etat des ressources en 1995, après renforcement des capacités de la flotte nationale et de la flotte artisanale	33
17. Consommation par habitant après renforcement des capacités de la flotte artisanale et de la flotte nationale	34
18. Comparaison de certaines variables du système après mise en oeuvre des projets et avec les stratégies 1, 2 et 3	35
19. Activités d'appui ONUDI/FAO proposées pour renforcer le développement du SIP	43

1. INTRODUCTION

1.1 Historique

L'importance du rôle que le secteur des pêches joue pour aider les pays à atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés sur les plans économique, social et nutritionnel est aujourd'hui largement reconnue et l'extension des zones de pêche à 200 milles a ouvert de nouvelles possibilités à certains pays. Rares cependant sont ceux qui ont tiré un parti immédiat des zones économiques étendues qu'ils ont ainsi acquises. Il y a à cela diverses explications telles que l'insuffisance des flottes nationales pour exploiter de nouvelles zones, l'absence de pêcheurs formés à la pêche hauturière et en particulier les difficultés que pose la surveillance de zones aussi vastes.

La République de Guinée, située sur la côte ouest de l'Afrique, avec des ressources aquatiques analogues à celles des autres pays de la région, une main-d'oeuvre abondante et une population considérable aux besoins alimentaires croissants, cherche à tirer parti des ressources économiques de cette zone économique étendue. Il n'existe actuellement dans ce pays, à l'exception de flottes étrangères, aucune entreprise industrielle de pêche de quelque envergure. Il n'y a pas d'installations de traitement industriel et, en l'absence d'industries, tous les biens d'équipement doivent être importés.

Afin d'aider le Gouvernement de la République de Guinée à établir ses plans de développement d'un système industriel des pêches, l'ONUDI, en collaboration avec la Banque mondiale, a entrepris une étude du secteur des pêches dans ce pays.

Pour cette étude, l'ONUDI a eu recours à une méthode spéciale d'évaluation et de programmation de systèmes intégrés de production et de consommation, qui a été appliquée en deux phases.

Au cours de la première phase, on a procédé à une évaluation du système actuel en étudiant les données disponibles, sans mettre vraiment l'accent sur les études de terrain. On s'est ainsi servi des données dont disposaient la FAO, l'ONUDI et la Banque mondiale, ainsi que de données rassemblées par des consultants ayant travaillé en République de Guinée, d'hypothèses d'experts et de données externes recueillies dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, pour procéder à une évaluation préliminaire du système existant. La première phase a permis de faire la preuve de la méthodologie de l'ONUDI et de son efficacité pour :

- Evaluer la situation actuelle du secteur des pêches en République de Guinée;
- Déterminer les carences et les principaux obstacles qui s'opposent au développement du secteur;
- Montrer quelle serait l'incidence d'un certain nombre de projets en attente.

Au cours de la seconde phase, une mission commune ONUDI/FAO s'est rendue en République de Guinée pour s'y entretenir avec les pouvoirs publics, afin de mieux définir les objectifs et d'obtenir des données complémentaires permettant d'affiner l'analyse préliminaire effectuée lors de la première phase. Compte tenu des résultats ainsi obtenus et après avoir déterminé les carences existantes, on a pu mettre au point un programme de développement ainsi que des stratégies viables, et en évaluer l'incidence sur le système industriel des pêches en République de Guinée.

Le chapitre 2 de la présente étude expose le système actuel, le chapitre 3 l'évalue et détermine les carences ainsi que les principaux obstacles qui s'opposent à son développement. Le chapitre 4 présente sommairement les projets de développement envisagés et montre l'effet qu'ils pourraient avoir sur le SIP, et relève d'autres carences du système. Partant de l'analyse présentée au chapitre 4, le chapitre 5 propose des stratégies de développement complémentaires et expose les activités d'appui ONUDI/FAO. L'annexe 1 expose de manière plus détaillée un programme de développement très complet et l'annexe 2 précise les projets correspondant aux activités d'appui.

1.2 Méthode employée

Pour déterminer correctement les investissements et les interventions nécessaires à un développement équilibré du secteur des pêches et du secteur industriel dans son ensemble, une approche systémique s'impose. De cette manière, on peut éviter de développer telle ou telle partie d'un système intégré alors que les activités indispensables d'amont ne sont pas encore en place, ou de créer des difficultés en aval. Il est en outre possible de mettre au point des politiques judicieuses d'appui au développement du secteur.

Cette approche systémique donne une vision d'ensemble du secteur. Elle reconnaît l'interdépendance des facteurs économiques et sociaux internes et externes au secteur et permet d'élaborer le cadre théorique nécessaire pour analyser et évaluer ces relations d'interdépendance. Aux fins de la présente étude, on a défini un système industriel des pêches ou SIP. Le SIP a été conçu à l'occasion d'une étude typologique des industries halieutiques, au cours de laquelle ont été définis des modèles de développement regroupant plusieurs pays 1/.

Le SIP peut être défini comme un système où toutes les ressources industrielles et les composantes de consommation en rapport avec les activités halieutiques dans un pays donné, ainsi que les institutions et les politiques qui influent sur elles, agissent les unes sur les autres d'une manière intégrée et interdépendante, de telle sorte que tout changement qui se produit dans une des composantes tend à modifier l'ensemble de manière très diverse et à des degrés variables.

C'est pour cette raison que l'on a retenu la méthode dite d'évaluation, de programmation et de gestion des systèmes de production et de consommation (MEPS).

Cette méthode initialement élaborée par le Conseil de l'Accord de Carthagène a été ultérieurement affinée en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Elle permet d'évaluer et de programmer divers systèmes industriels de production et de consommation. Elle peut tenir compte de toutes les variables économiques, techniques et politiques qui influent sur un système donné, des rapports entre ses composantes, de l'interdépendance des facteurs micro et macro-économiques, ainsi que des rapports entre les instruments d'application de la politique économique, le système et ses composantes.

1/ "Stratégies de développement industriel pour les systèmes des pêches dans les pays en développement", Volume 1, Série des études sectorielles N° 32, PPD.30, 3 avril 1987.

La pièce maîtresse de cette méthode est un modèle de simulation comptable et technique qui comporte un grand nombre d'équations et permet d'estimer, pour chaque composante et pour le système tout entier, les paramètres qui déterminent la production, les dotations nécessaires, les investissements, la main-d'oeuvre, les importations, etc. On peut également introduire des données externes supplémentaires. Des analyses faites à divers niveaux de désagrégation du système et de détermination des difficultés rencontrées permettent d'obtenir des résultats intermédiaires. Tout au long de la présente étude, il convient de ne pas perdre de vue qu'il s'agit d'un modèle à la fois comptable et technique et que, dans sa présente version, il ne comprend ni relations dynamiques, ni mécanismes permettant d'équilibrer l'offre et la demande ou de procéder à des optimisations. La figure 1 donne un diagramme type d'application de la MEPS à un système industriel.

Dans le cadre de la MEPS, un système de production et de consommation se définit comme un ensemble de composantes productives liées entre elles au sein d'un cadre institutionnel donné, dont l'objectif est de satisfaire un besoin de consommation donné.

L'organigramme du système informatisé correspondant au SIP de la République de Guinée est reproduit à la figure 2. Les diverses cases représentent chacune une composante du SIP et contiennent les données de départ qui sont saisies de manière systématique, les données dérivées de ces données de départ et les résultats fournis par le système. Comme toutes les composantes sont reliées entre elles au sein du modèle, toute modification apportée à l'une quelconque d'entre elles entraîne une modification de toutes les données connexes dans le système tout entier. Cette structure permet de simuler diverses stratégies et de tester diverses hypothèses de manière cohérente.

La figure qui suit ne représente qu'une dimension du système, à savoir le circuit qui va des ressources à la distribution et à la consommation alors que le modèle informatisé comprend en fait tous les rapports et tous les types d'information servant à la mise à jour automatique de toutes les composantes chaque fois qu'une modification est apportée à une quelconque des composantes du système.

La MEPS a deux objectifs généraux. Le premier est d'évaluer et d'apprécier de façon rationnelle et cohérente tel ou tel système industriel de production et de consommation existants. Le second est de faciliter les prises de décisions. L'instauration de l'usage de la MEPS dans les organes chargés d'élaborer les politiques nationales constitue une troisième étape, au cours de laquelle la méthode est transférée au pays en développement intéressé. Cette dernière étape nécessite la mise en place, à l'échelon gouvernemental, d'une équipe locale plurisectorielle qui devra avoir reçu la formation voulue pour pouvoir sélectionner et agencer des informations technico-économiques spécialisées et faire fonctionner le modèle informatisé de la MEPS. Le transfert de la méthode aux autorités de la République de Guinée pourra être envisagé ultérieurement.

Figure 1
Application de la MEPS à un système industriel

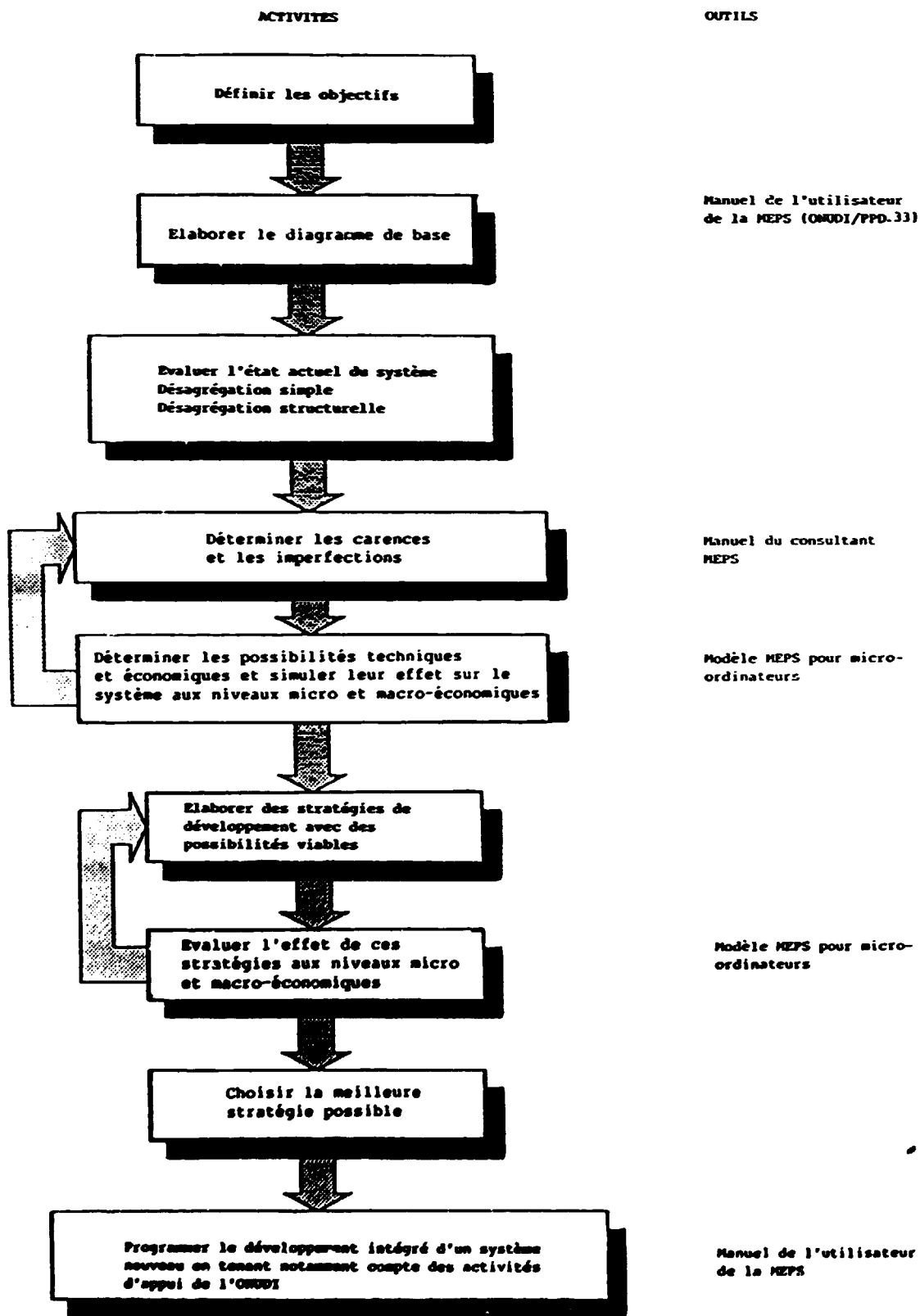
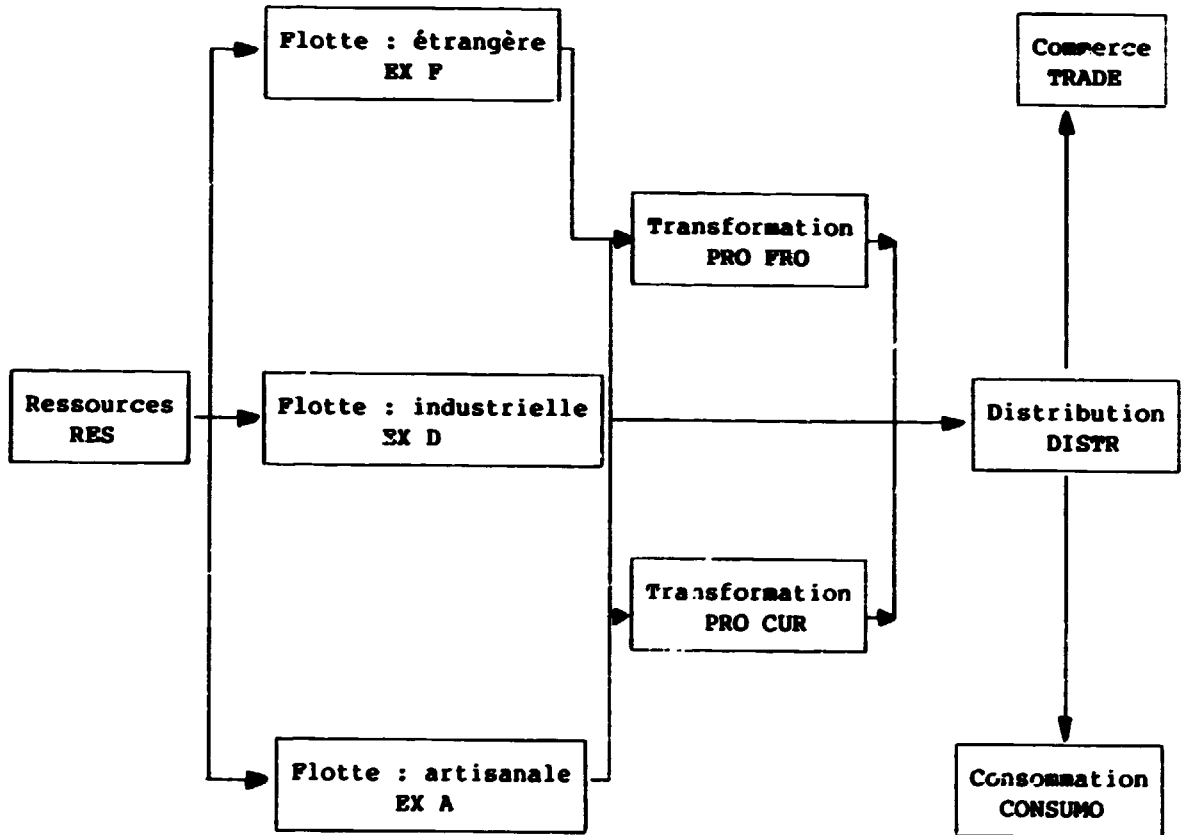


Figure 2

Organigramme informatique décrivant le système industriel
des pêches en République de Guinée



2. DESCRIPTION DU SIP DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Le système en 1987

A l'heure actuelle, les activités de pêche représentent 1 à 2 % du PIB total de la République de Guinée (le secteur agricole représente de 2 à 4 % du PIB). Leur part à l'emploi dans le secteur agricole n'est que de 0,35 % et les importations correspondantes correspondent à 1,9 % du total des importations.

Certes la contribution des pêches à l'économie nationale est encore relativement faible mais les pouvoirs publics, conscients des possibilités de ce secteur, l'ont retenu comme un des plus dynamiques pour l'expansion économique du pays.

La République de Guinée, avec un plateau continental de 56 000 km² et 300 km de côtes, recèle, comme les autres pays d'Afrique de l'Ouest, des ressources halieutiques importantes et très variées, encore qu'on ne dispose pas de données exactes sur les prises maximum constantes. Des enquêtes sont en cours pour en déterminer la valeur; aux fins de la présente étude, on a retenu les chiffres estimatifs annuels des prises potentielles.

Si la République de Guinée ne rentre pas dans la catégorie des pays faibles consommateurs de poisson (moins de 5 kg par habitant), la consommation de poisson par habitant y est beaucoup plus faible que chez certains de ses voisins d'Afrique de l'Ouest : elle s'établissait à 7,4 kg en 1987, alors que les moyennes pour 1982-1984 sont de 20,3 kg pour le Sénégal, de 17,1 kg pour la Côte d'Ivoire et de 17,9 kg pour la Sierra Leone ^{2/}. De plus, la répartition de la consommation de poisson par rapport à celle de la population accuse un fort déséquilibre, la consommation par habitant étant très faible dans les zones de l'intérieur, ainsi qu'il ressort du tableau 1.

Tableau 1
Consommation par habitant et répartition
de la population et de la consommation, 1987

Zone	Région	Consommation par habitant (kg)			Part en pourcentage de la			
		Rurale	Urbaine	Moyenne	consommation		population	
					Région	Zone	Région	Zone
Côtière	Conakry	-	30,80	30,80	53,0		12,7	
	Région côtière (à l'exception de Conakry)	21,19	19,13	20,87	42,1	95,1	15,5	28,2
Intérieur	Fouta Djalon	0,40	0,36	0,39	1,6		31,6	
	Plaine du Niger	0,64	0,58	0,63	1,7	4,9	20,6	71,8
	Région des forêts	0,64	0,58	0,63	1,6		19,6	
	Moyenne	4,02	16,57	7,41				

^{2/} Annuaire FAO des produits halieutiques, volume 61, 1987.

Si la consommation de poisson n'apporte chaque jour que 2,8 g de protéines d'origine animale aux habitants de la République de Guinée, on ne saurait toutefois en négliger l'importance car elle représente 40 % de la consommation totale de ces protéines 3/.

Une importante flotte étrangère opère dans la zone économique étendue de la République de Guinée et 152 autorisations de pêche, payables en espèces ou en nature, ont été délivrées en 1987. Conformément à certaines recommandations 4/, la valeur unitaire de ces autorisations s'établit à 150 000 dollars des Etats-Unis en espèces ou à 300 tonnes de poisson débarqué en République de Guinée, sur la base d'un prix de 500 dollars des Etats-Unis la tonne.

En 1987, il n'y avait pas de flotte industrielle nationale, plusieurs navires industriels (des chalutiers norvégiens) restaient inutilisés et seuls sept navires semi-industriels reçus de l'Espagne en paiement de redevances de pêche étaient en service. Ces derniers sont exploités par des entreprises privées, et pêchent en partie en zone industrielle, en partie en zone artisanale. Ils ne sont pas exploités tous de manière rentable, soit que leur gestion soulève des difficultés, soit que leur conception laisse à désirer.

La flotte artisanale compte plus de 2 000 embarcations allant de la petite pirogue rudimentaire à des bateaux à moteur se prêtant à la pêche au filet et à la ligne. Ces bateaux appartiennent tantôt à des particuliers, tantôt à des coopératives, et se servent des baies naturelles du littoral pour débarquer leurs prises.

La pêche en eau douce se fait pour l'essentiel dans les grands cours d'eau surtout avec de petits bateaux, dont quelques-uns seulement sont motorisés.

L'absence quasi totale d'infrastructure pour débarquer les prises, d'entrepôts et de voies d'acheminement jusqu'aux lieux de traitement empêche d'utiliser à plein les capacités existantes et se traduit par des pertes de manutention.

Le poisson est essentiellement traité par fumage à raison de 80 à 85 % des prises de poisson frais. Le fumage est artisanal, il n'y a pas d'installations industrielles capables d'assurer un traitement par fumage ou congélation.

On ne dispose pas de chiffres exacts concernant les échanges, mais il semble qu'il n'y ait pas d'exportations de poisson; les importations se sont limitées à quelque 2 000 tonnes de poisson en conserve; quant aux prises des flottes étrangères, elles ont été de 11 741 tonnes de poisson congelé pour 1987, chiffre en baisse par rapport aux quelque 18 600 tonnes de 1986.

La distribution et la commercialisation sont sous-développées, faute d'infrastructure pour l'entreposage, de moyens de transport et de réseaux de communications.

3/ Kaczynski, Vlad. "Development strategy of the Guinean Industrial Fisheries Sector", part I, p. 20.

4/ Ibid., p. 30.

Indépendamment des conditions climatiques qui ne permettent pas le transport de poisson frais même à courte distance, l'absence de réseaux de communications rend difficile de transporter le poisson, même traité, de sorte que les régions de l'intérieur sont pour l'essentiel tributaires des prises d'eau douce. Il n'existe actuellement pas de stations pratiquant l'aquiculture.

Au cours des dernières années, le Gouvernement de la République de Guinée s'est efforcé de réduire sa participation au système industriel des pêches et de développer le secteur privé.

3. EVALUATION DU SYSTEME ACTUEL

Le diagramme de base donne un aperçu schématique du système actuel. On voit que, si le total des prises de poisson est élevé, seule une infime part entre dans le SIP de la République de Guinée, ce qui explique le faible niveau de la consommation par habitant par rapport aux ressources. Le tableau 2, modèle de l'état des ressources établi à partir de données de la FAO et d'autres chiffres concernant les types et le nombre de navires de pêche et les capacités des flottes étrangères, fait apparaître une surexploitation considérable d'espèces démersales et de toutes les crevettes de la zone industrielle, ainsi qu'une sous-exploitation des balistes. La zone artisanale, pour sa part, se caractérise par une sous-exploitation de toutes les espèces.

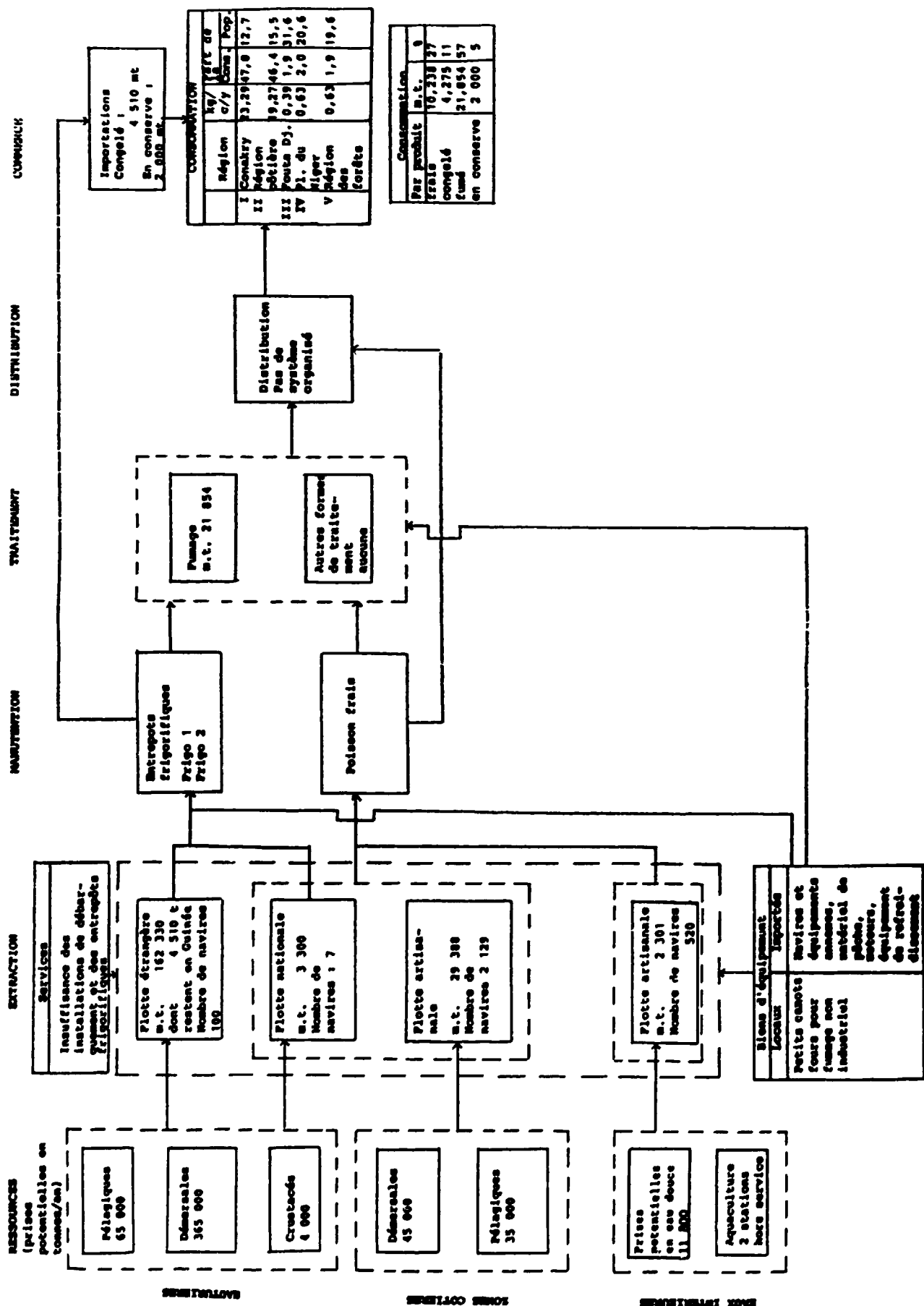
Tableau 2
Etat des ressources - ressources marines, 1987

Espèces	Type	Zone	Prises poten- tielles estimées (mt/an)	Prises			% Exploité
				Totales	Natio- nales	Etran- gères	
Pélagiques	Indus-	15 m-	65 000	32 862	2 517	30 345	51
Démersales	trielle	400 m	365 000	124 089	747	123 342	34
- balistes			300 000	8 401	0	8 401	3
- autres			35 000	98 640	747	97 893	282
- céphalopodes			30 000	17 048	0	17 048	57
Crevettes pénéides et autres crustacés			4 000	8 494	36	8 458	212
Pélagiques	Artisa-	0 m-	35 000	13 750	13 750	0	39
Démersales et céphalopodes	nale	15 m	45 000	15 578	15 578	0	35

Cette surexploitation de certaines ressources pourrait conduire à un épuisement des espèces existantes et, par-là même, à une réduction sensible des prises, les ressources halieutiques se faisant de plus en plus rares. Les recherches entreprises à ce jour n'ont pas encore permis d'établir de manière irréfutable que la présence de balistes en si grand nombre puisse nuire aux autres espèces de la zone, mais il ne faut cependant pas exclure le risque d'une perturbation de l'équilibre écologique.

Figure 3

Diagramme de base. Le système industriel des pêches dans la République de Côte d'Ivoire, état actuel, 1987



Les 155 autorisations de pêche délivrées en 1987, dont 152 à des navires de flottes étrangères au prix recommandé de 150 000 dollars des Etats-Unis par navire autorisé, devraient rapporter quelque 22,8 millions de dollars des Etats-Unis en espèces ou en nature. Par ailleurs, il existe un accord spécial avec la CEE qui accorde des droits de pêche pour la période 1986-1987 à 1988-1989. En 1987, les paiements de la CEE ont consisté en un montant forfaitaire d'environ 3,15 millions de dollars des Etats-Unis, une redevance supplémentaire de 0,8 million de dollars des Etats-Unis pour intensification des opérations de pêche, des droits d'autorisation de 0,8 million de dollars des Etats-Unis en espèces, et d'une valeur de 0,44 million de dollars des Etats-Unis en nature (poisson débarqué), ainsi que des fonds de recherche et des bourses estimés à 0,24 million de dollars des Etats-Unis. Les paiements en devises effectués par d'autres pays consistaient en des droits d'autorisation de 0,35 million de dollars des Etats-Unis et des débarquements de poisson estimés à 1,9 million de dollars des Etats-Unis. Le Gouvernement de la République de Guinée a donc reçu en 1987 un total de 7,7 millions de dollars des Etats-Unis. Ainsi, les pouvoirs publics ne perçoivent qu'environ 33 % du total du revenu économique escompté des opérations des navires de pêche étrangers.

A l'heure actuelle, les prises des navires étrangers ont un effet double sur le SIP de la République de Guinée : d'une part on observe une certaine surexploitation de certaines espèces et, de l'autre, les pouvoirs publics sont insuffisamment rétribués pour les quantités de poisson pêchées.

La flotte semi-industrielle, avec ses bateaux de 14 mètres, n'intervient que pour 7,5 % du total des prises débarquées en République de Guinée, et 1,2 % des espèces pêchées en zone industrielle, balistes exclus, et 2 % des espèces pêchées en zone artisanale.

La flotte artisanale est celle qui contribue le plus aux prises débarquées, avec environ 66 % du total. Cependant elle est insuffisamment dotée de pièces de rechange et d'équipements nouveaux et n'a pas les installations de réparation et d'entretien nécessaires pour tirer pleinement parti de ses capacités. De plus, faute de bateaux supplémentaires, les prises actuelles ne représentent que 36 % des prises qui pourraient être faites dans la zone artisanale.

La pêche en eau douce en est aujourd'hui à environ 20 % de son potentiel, principalement faute de matériel de pêche et de bateaux et les pêcheurs étant insuffisamment formés à des techniques assurant un meilleur rendement. Le potentiel de l'aquiculture reste actuellement inexploité, les deux seules stations d'aquiculture du pays n'étant actuellement pas en service.

La manutention laisse d'autant plus à désirer que les installations de stockage réfrigéré sont insuffisantes. Les deux entrepôts frigorifiques construits par le passé ne sont plus en service, faute d'avoir été correctement entretenus, un troisième, construit en 1987, fonctionne de manière satisfaisante. Il y a également pénurie de services, qu'il s'agisse d'installations portuaires dotées de quais, de centres de réparation ou d'installations d'entreposage, tant pour la flotte industrielle que pour la flotte du secteur artisanal.

Le traitement des prises (fumage traditionnel) s'effectue normalement près des points de débarquement du poisson, au moyen d'équipements non industriels, faciles à trouver localement, qui vont de bidons d'essence adaptés en fours ou de grillage métallique transformé en grils à des fours plus récents, du type Chorkor. L'essentiel du fumage continue cependant de se

faire dans des centres traditionnels à l'aide de fours en terre cuite. Le fumage traditionnel prend beaucoup plus de temps qu'avec les fours de type Chorkor, la qualité du produit n'est pas suivie et les conditions d'hygiène sont mauvaises. Qui plus est, ce procédé consomme beaucoup de combustible, pour l'essentiel du bois, ce qui pourrait à terme poser des problèmes de déboisement.

Pour les biens d'équipement, toutes les embarcations, à l'exception de certaines pirogues construites sur place, et la totalité du matériel de pêche, des équipements, des machines, des moteurs et des pièces de rechange sont importés.

La part du commerce extérieur, encore qu'on ne dispose pas de données sûres, semble consister exclusivement en des importations de poisson congelé débarqué par les navires des flottes étrangères et à une certaine quantité de poisson en conserve. Les débarquements des navires étrangers correspondent au paiement des redevances dues aux autorités nationales et sont de ce fait considérées comme des importations, dans la mesure où, en les acceptant, le Gouvernement de la République de Guinée renonce aux recettes en devises qu'il aurait perçues si les redevances lui avaient été versées en espèces ^{5/}.

Le poisson fumé est, de tous les types de produits, celui qui est le plus largement consommé, en partie en raison d'habitudes alimentaires et en partie parce qu'il n'est technologiquement guère difficile de convertir ainsi à proximité même du point de débarquement des prises du poisson frais en un produit plus durable.

Si aucune modification n'est apportée au système, la consommation par habitant tombera à environ 6,62 kg par an d'ici cinq ans, en raison de la croissance démographique, qui devait s'établir en moyenne annuelle à 2,3 %, comme il ressort du tableau 3.

Tableau 3

Comparaison de la consommation par habitant dans le système actuel et dans le système envisagé

Région	Système actuel 1987			Système envisagé 1992		
	rurale	urbaine	moyenne	rurale	urbaine	moyenne
Conakry	-	30,80	30,80	-	23,01	23,01
Région côtière	21,19	19,13	20,87	19,47	17,58	19,18
Fouta Djallon	0,40	0,36	0,39	0,36	0,33	0,36
Plaine du Niger	0,64	0,58	0,63	0,59	0,53	0,58
Région des forêts	0,64	0,58	0,63	0,59	0,53	0,58
Moyenne	4,02	16,57	7,41	3,70	13,74	6,62

^{5/} Op. cit., p. 60.

L'économie de la République de Guinée souffre encore des politiques économiques de la première République, qui avaient notamment réduit le rôle des entreprises privées et donné une importance excessive au contrôle étatique de l'économie. Au cours de cette période, on avait négligé les structures institutionnelles de base et laissé se développer une domination étrangère sur le secteur des pêches, et notamment sur l'exploitation des ressources hauturières. Faute de mesures de contrôle et de surveillance adéquates, il en est résulté une grave surexploitation de certaines des espèces commerciales les plus intéressantes.

Le nouveau gouvernement estime toutefois que les Guinéens s'intéressent toujours davantage aux pêches, encore que l'absence de gestionnaires et les problèmes que rencontrent les entrepreneurs privés pour obtenir des devises étrangères contrarient sérieusement le développement de ce secteur. A mesure que l'activité économique se développera, le nombre des personnes qui jusque-là n'avaient guère eu de contacts avec le système bancaire et seront appelées à acheter du matériel à l'étranger ne fera que croître. Or, à l'heure actuelle, les modalités d'obtention des devises étrangères sont très compliquées. Certes le gouvernement s'efforce de simplifier ce système, mais tant que l'ancien système restera en vigueur, les délais d'obtention des devises étrangères resteront très longs. Le système actuel est peut-être en fait un moyen détourné de contrôle des changes et il reste à voir si un système plus simple n'entraînera pas une pénurie et ne contraindra pas à adopter une réglementation plus stricte.

Le gouvernement qui, avec l'aide de diverses institutions de crédit internationales et de divers pays donateurs, entame aujourd'hui un grand programme de redéveloppement, n'en a pas moins hérité d'une situation qui présente les caractéristiques et les carences suivantes :

Caractéristiques

Seule une petite part (44 000 tonnes, soit 23 %) des poissons pêchés dans la zone économique étendue de la République de Guinée reste dans le pays.

La flotte artisanale n'extrait que 36 % (29 000 tonnes) des prises potentielles de la zone artisanale.

Les pêches en eau douce ne tirent que quelque 20 % des prises potentielles.

Actuellement, il n'y a pas d'aquiculture.

Il n'y a pas d'installations industrielles de traitement.

Carences

Absence de flotte industrielle; insuffisance de la capacité de la flotte semi-industrielle; de plus, absence d'installations auxiliaires telles qu'entrepôts frigorifiques ou usines de froid.

Absence quasi totale de services auxiliaires, qu'il s'agisse de sites de débarquement, de centres de réparation, etc.

Nombre insuffisant de bateaux, absence d'équipements, de services de réparation, de pièces détachées, etc.

Les connaissances et les moyens techniques font défaut.

Le seul traitement est le fumage artisanal.

Caractéristiques

Il n'y a pas de fabrication locale de matériel et d'équipements de pêche.

Certaines espèces sont surexploitées.

Les pouvoirs publics ne perçoivent par l'intégralité du revenu économique des autorisations délivrées à des navires étrangers.

Le baliste est sous-exploité.

Les consommateurs sont principalement à Conakry et dans la région côtière.

Carences

Il n'y a pas de possibilités de fabrication sur place pour ce type de matériel, ou elles demeurent inconnues, à l'exception d'une fabrique de filets et de cordages dont la construction 6/ est prévue.

Connaissance insuffisante des ressources existantes 7/; absence de contrôle sur les autorisations délivrées et choix non judicieux des types de navires pouvant bénéficier d'autorisations.

Il n'existe pas de dispositif permettant d'assurer le recouvrement des redevances.

Il n'y a actuellement pas de marché pour ce type de poisson.

Absence générale d'infrastructure, qu'il s'agisse de moyens de transport, de voies de communication ou de réseaux de commercialisation.

Cependant, les chances de réussite du développement paraissent relativement bonnes car :

- Il existe en puissance un important marché intérieur;
- Les ressources en poissons de mer et d'eau douce nécessaires pour approvisionner ce marché existent, de même que des sols et des eaux se prêtant à l'aquiculture dans les régions intérieures du pays;
- Le potentiel d'exportation n'est pas négligeable, dans la mesure où des espèces très chères sont aujourd'hui pêchées par des flottes étrangères et vendues sur les marchés mondiaux.

Pour le SIP, les objectifs gouvernementaux suivants ont été définis :

- Porter la consommation par habitant à 15 kg d'ici 1995;
- Parvenir à l'autonomie pour les poissons et crustacés;
- Mieux répartir la consommation;
- Créer de nouveaux emplois dans le SIP;

6/ Un projet a été préparé avec l'aide du Centre d'investissements de la FAO.

7/ Pour éliminer partiellement cette carence, une croisière de recherche visant à déterminer provisoirement de manière statique les prises maximum constantes pour les espèces démersales et les crevettes dans la zone de pêche industrielle aura lieu en avril-mai 1989.

- Augmenter la valeur ajoutée par le SIP;
- Réduire les besoins en devises du SIP;
- Mettre en place un système approprié de gestion des ressources marines, comportant notamment des moyens de surveillance des prises et de collecte des données;
- Attirer les techniques, le savoir-faire et les capitaux étrangers dans la mesure où ce sont-là des facteurs clefs pour le développement d'un secteur national des pêches;
- Mettre en place un environnement économique propice au développement des capacités nationales de pêche et de traitement.

4. DEVELOPPEMENT PREVU DU SECTEUR

4.1 Description des projets prévus

Le Gouvernement de la République de Guinée a mis au point un plan de développement global du secteur des pêches, qui comprend un certain nombre de projets propres à assurer le développement des divers éléments du système industriel des pêches. On trouvera ci-après un résumé de ces projets, accompagné d'indications quant aux besoins de financement externe et aux fonds déjà recueillis en septembre 1987.

Résumé des projets potentiels

Financement extérieur (en dollars EU)
Situation en septembre 1987

Projet	Coût total en devises	Montant obtenu	Montant négocié	Montant recherché
1. Laboratoire et centre de recherche	1 664 000	1 664 000		
2. Suivi, contrôle et surveillance	6 515 000			6 515 000
3. Organisation de la distribution et de la commercialisation	6 310 000		6 310 000	
4. Flotte nationale privée	27 475 000	27 475 000		
5. Port pour la pêche industrielle	9 280 000			9 280 000
6. Développement des pêches artisanales	38 757 500	37 547 500		1 210 000
7. Appui institutionnel	7 723 600			7 723 660
Total	97 725 160	66 686 500	6 310 000	24 728 660

Source : Le développement du secteur pêche en Guinée, politique de développement, stratégie, plan d'action, projets, Ministère du développement rural, Secrétariat d'Etat à la pêche, septembre 1987.

On trouvera ci-après un résumé des points saillants de ces divers projets :

Projet 1 - Centre de recherche

Création d'un centre de recherche à Boussoura, doté d'un navire de recherche et d'un laboratoire à terre, chargé de recueillir des informations détaillées sur les espèces existantes, leurs mouvements et leurs taux d'exploitation.

Projet 2 - Suivi, contrôle et surveillance des pêches

Mise en service de vaisseaux et d'un avion de surveillance afin de suivre les prises effectuées par les flottes étrangères, en déterminer la composition et effectuer les contrôles nécessaires pour vérifier que les vaisseaux étrangers sont bien autorisés à pêcher et ne contreviennent pas aux autorisations octroyées, ainsi que pour recueillir des données statistiques de base pour contrôler l'état des ressources et leur exploitation. Ces données serviront de base pour l'élaboration de bonnes pratiques de gestion des ressources halieutiques.

Projet 3 - distribution et commercialisation

Détermination et mise en oeuvre de bons systèmes de commercialisation et de distribution dotés d'installations de stockage, d'entrepôts et de camions frigorifiques, ainsi que d'installations d'entretien et de réparation.

Projet 4 - Création d'une flotte nationale guinéenne de pêche

Achat de trois chalutiers-congélateurs de 38,5 mètres, dont un est arrivé à Conakry en décembre 1998, et de 20 chalutiers-glaciers de 14 mètres, ces derniers devant être cédés à des exploitants privés aux termes de contrats de location-vente. Le projet couvre l'installation de conserveries à terre.

Projet 5 - Port de pêche industrielle à Conakry ou ailleurs

Construction d'un port de pêche avec installations de débarquement pour navires industriels et cales inclinées pour plus petits bateaux.

Projet 6 - Développement intégré de la pêche artisanale

Construction et/ou mise en place des éléments suivants :

- 136 nouvelles pirogues;
- 600 moteurs hors-bord pour les pirogues existantes;
- 20 nouveaux senneurs;
- 1 chantier naval et 4 centres de réparation ainsi que des points de débarquement pour la flotte artisanale, des centres de fumage du poisson et d'autres ouvrages nécessaires pour augmenter les prises seront aménagés dans quatre ports de pêche artisanale, dont 3 situés à Conakry;
- établissement de 4 bases de pêche artisanale le long de la côte;
- remise en état d'une station d'aquiculture existante;
- 3 entrepôts frigorifiques pour les marchés de Conakry.

Projet 7 - Appui institutionnel au secteur des pêches

Formation supérieure pour le personnel local appelé à travailler dans le cadre du projet de surveillance, ainsi que pour les préposés aux pêches industrielles et à l'administration des pêches.

4.2 Etat actuel de la collecte des fonds destinés à financer les projets prévus

En septembre 1987, un financement extérieur avait été trouvé pour les projets 1, 4 et 6.

Selon des informations reçues en avril 1988 du Ministère des pêches et d'une mission de la Banque mondiale en République de Guinée, le financement des projets 2, 5 et 7 serait désormais également assuré. Il convient toutefois de préciser que le financement ne couvrira pas la totalité des trois projets dans la forme où ils avaient initialement été prévus mais qu'il permettra d'en assurer l'essentiel s'ils sont reformulés et remaniés. C'est au gouvernement qu'il incombe de se prononcer sur leur reformulation. La réalisation de ces projets revêt une importance considérable. En effet, pour développer les capacités de pêche du pays, il faudra non seulement tenir les statistiques sur les prises, mais encore appliquer un programme de suivi, de contrôle et de surveillance pour que les ressources existantes assurent la viabilité du secteur des pêches et que le gouvernement tire pleinement parti de la zone économique étendue, soit par le biais d'autorisations de pêche octroyées aux flottes étrangères, soit par le développement de la flotte locale. Même si les ressources demeurent pour l'heure suffisantes pour assurer aux navires étrangers une pêche rentable, le faible rendement unitaire qui caractérise une mer aux ressources en déclin constitue un environnement économique défavorable au lancement de nouvelles entreprises locales. Il est donc indispensable de réduire sélectivement les prises totales et il faut à cette fin introduire un dispositif efficace de suivi, de contrôle et de surveillance qui permette et d'appliquer la réglementation en vigueur, et de rassembler des données permettant d'évaluer l'efficacité de ce dispositif.

La création d'une flotte nationale dotée de navires industriels et semi-industriels nécessite des installations portuaires en rapport, qui facilitent les opérations des navires.

Le cadre prévu par le gouvernement de la République de Guinée pour assurer le développement du secteur est donné à la figure 4.

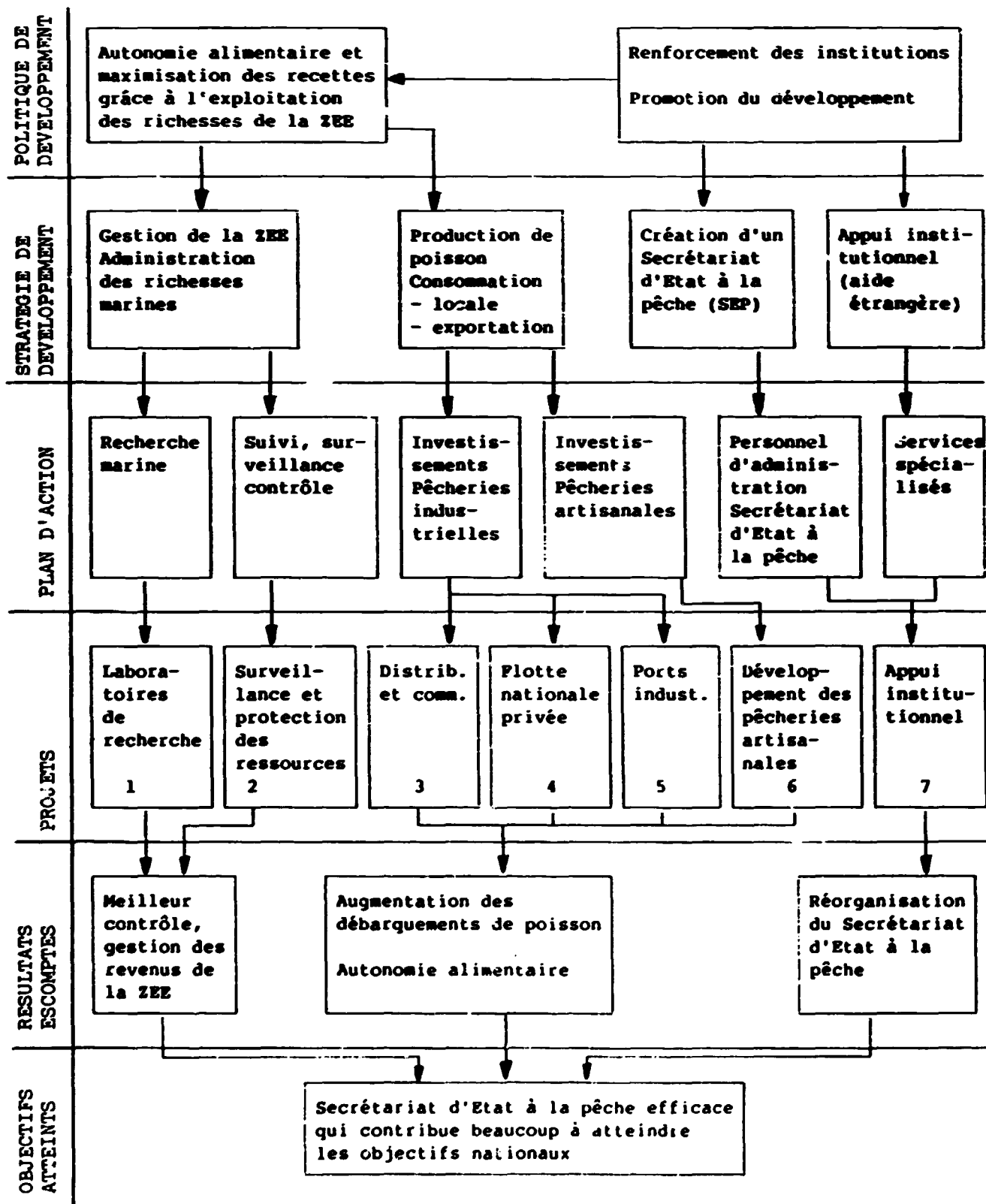
La présente étude s'efforce d'analyser les incidences que les projets prévus par le gouvernement auront sur le système industriel des pêches. A cette fin, on a eu recours à des simulations sur ordinateur pour en mesurer quantitativement les effets.

4.3 Incidence des projets prévus

Le projet 1, visant à créer un laboratoire de recherche, constitue une des fonctions d'appui nécessaires au système de gestion des ressources envisagé dans le cadre du projet 2 et, de ce fait, bénéficie d'une priorité élevée. Il est cependant impossible, pour le moment, d'en chiffrer les incidences sur le système. Il en va à peu près de même pour le projet 5, qui vise à créer un port de pêche industrielle. Sans installations portuaires, la croissance de la flotte industrielle nationale est impossible, mais les informations dont dispose l'ONUDI à ce jour ne lui permettent pas de chiffrer les avantages que ces installations présenteraient pour le système.

Figure 4

Exposé schématique du développement du secteur des pêches en Guinée



Source : Le développement du secteur pêche en Guinée, politique de développement, stratégie, plan d'action, projets, Ministère du développement rural, Secrétariat d'Etat à la pêche, septembre 1987.

C'est pourquoi les seuls projets pour lesquels une incidence sur le système a pu être calculée sont les projets 2 (surveillance), 4 (création d'une flotte industrielle), et 6 (renforcement de la flotte artisanale). Comme le projet de surveillance fera surtout sentir ses effets sur les ressources de la zone industrielle, on a fait pour cette zone une simulation à part, pour montrer dans quelle mesure il était possible de limiter la surexploitation. Une réduction à 80 des licences accordées aux flottes étrangères a été simulée et le tableau 4 donne l'état des ressources après la mise en oeuvre du projet de surveillance, le reste du système demeurant inchangé.

Les calculs qui suivent, et qui portent sur l'incidence de l'extension des capacités de pêche consécutive aux projets 4 et 6 tiennent compte de la limitation de l'exploitation des ressources telle qu'elle est exposée ci-dessus.

Pour la simulation de ces projets, on a fait les hypothèses suivantes :

- a) Le projet de surveillance limitera les opérations des flottes étrangères à 80 navires et donnera lieu à des recettes de 12 millions de dollars des Etats-Unis au titre des redevances de pêche, soit 150 000 dollars des Etats-Unis par navire;
- b) Les recettes en devises correspondant aux traitements des observateurs resteront constantes, à 114 000 dollars des Etats-Unis;
- c) Les prises débarquées par les flottes étrangères et les importations de poisson en conserve demeurent constantes et se chiffrent respectivement à 11 700 tonnes et à 2 000 tonnes;
- d) Le taux de croissance démographique est de 2,3 %;
- e) Tous les projets seront menés à bien et mis en oeuvre d'ici 1992.

L'addition à la flotte nationale de trois chalutiers-congélateurs et de 20 chalutiers-glaciers portera le total des prises nationales effectuées dans la zone de pêche industrielle à 18 600 tonnes, 60 % des prises des chalutiers-congélateurs étant destinées à l'exportation. L'addition à la flotte artisanale de 136 nouvelles pirogues et de 20 senneurs devrait porter les prises en zone de pêche artisanale à 61 000 tonnes. Le tableau 5 indique l'état des ressources après mise en oeuvre des projets prévus.

Tableau 4

Situation des ressources avec limitation des licences après application des mesures de surveillance

Espèces	Type	Prises poten- tielles estimées (mt/an)	1987							
			Prises				Prises			
			Totales	Natio- nales	Etran- gères	% exploité	Totales	Natio- nales	Etran- gères	% exploité
Pélagiques	Indus- trielle	65 000	32 862	2 517	30 345	51	49 425	2 517	46 908	76
Démersales		365 000	124 089	747	123 342	34	44 813	747	44 066	12
- balistes		300 000	8 401	0	8 401	3	2 935	0	2 935	1
- autres		35 000	98 640	747	97 893	282	32 122	747	31 375	92
- céphalopodes		30 000	17 048	0	17 048	57	9 757	0	9 757	33
Crevettes pénéides et autres crustacés		4 000	8 494	36	8 458	212	3 922	36	3 886	98
Pélagiques	Artisanale	35 000	13 750	13 750	0	39	13 750	13 750	0	39
Démersales et céphalopodes		45 000	15 578	15 578	0	35	15 578	15 568	0	35

Tableau 5

Etat des ressources après mise en oeuvre des projets prévus

Espèces	Type	Prises poten- tielles estimées (mt/an)	1987							
			Prises				Prises			
			Totales	Natio- nales	Etran- gères	% exploité	Totales	Natio- nales	Etran- gères	% exploité
Pélagiques	Indus- trielle	65 000	49 425	2 517	30 345	51	53 013	6 105	46 908	82
Démersales		365 000	44 813	747	123 342	34	56 065	11 998	44 066	15
- balistes		300 000	2 935	0	8 401	3	2 935	0	2 935	1
- autres		35 000	32 122	747	97 893	282	43 373	11 998	31 375	124
- céphalopodes		30 000	9 757	0	17 048	57	9 757	0	9 757	33
Crevettes pénéides et autres crustacés		4 000	3 922	36	8 458	212	4 442	557	3 886	111
Pélagiques	Artisanale	35 000	13 750	13 750	0	39	32 653	32 653	0	93
Démersales et céphalopodes	sanale	45 000	15 578	15 578	0	35	29 127	29 127	0	65

Le tableau qui précède montre que l'état des ressources halieutiques dans la zone industrielle, avec 80 navires de flottes étrangères et les navires dont il est prévu de doter la flotte nationale, se caractérise une fois de plus par une surexploitation des crevettes et des espèces démersales, encore qu'à des taux moindres qu'à l'heure actuelle.

La consommation par habitant, après la mise en service des nouveaux navires et compte tenu d'un taux de croissance démographique de 2,3 % sur la période de cinq ans nécessaire à la pleine mise en oeuvre des projets envisagés, est indiquée au tableau 6.

Tableau 6
Consommation par habitant en 1987 et après mise en oeuvre des projets

Région	1987 Consommation par habitant (kg)			Région	1992 Consommation par habitant (kg)		
	Rurale	Urbaine	Moyenne		Rurale	Urbaine	Moyenne
Conakry	0,00	30,80	30,80	Conakry	0,00	50,64	50,64
Région côtière	21,19	19,13	20,87	Région côtière	26,88	24,26	26,46
Fouta Djalon	0,40	0,36	0,39	Fouta Djalon	3,00	2,71	2,95
Plaine du Niger	0,64	0,58	0,63	Plaine du Niger	2,41	2,18	2,36
Région des forêts	0,64	0,58	0,63	Région des forêts	2,11	1,91	2,09
Moyenne	4,02	16,57	7,41	Moyenne	6,59	29,59	13,29

Le tableau 6 tient compte de ce que, sans expansion des réseaux de commercialisation, la distribution assurée par les entrepreneurs privés se développera. Ainsi, même si les débarquements effectués par la flotte industrielle nationale et une part importante des débarquements de la flotte artisanale sont faits à Conakry, le nouveau système de distribution conduira à une augmentation de la consommation par habitant dans les régions de l'intérieur.

Le tableau 7 donne la répartition de la consommation et de la population en 1987 et en 1992.

Tableau 7

Répartition de la population et de la consommation
en 1987 et après la mise en oeuvre des projets

Région	1987 Part de la		Région	1992 Part de la	
	consom- mation %	popu- lation %		consom- mation %	popu- lation %
Conakry	53,0	12,7	Conakry	58,1	15,2
Région côtière	42,1	15,5	Région côtière	28,9	15,0
Fouta Djalon	1,6	31,6	Fouta Djalon	6,6	30,6
Plaine du Niger	1,7	20,6	Plaine du Niger	3,5	20,0
Région des forêts	1,6	19,6	Région des forêts	2,9	19,1
TOTAL	100,0	100,0		100,0	100,0

Si les données disponibles ne sont pas suffisantes pour permettre une estimation chiffrée de l'évolution probable entre la situation actuelle et la situation finale, on peut cependant dire que l'augmentation de la capacité de prise des flottes tant artisanale qu'industrielle devrait conduire à une augmentation progressive de la consommation par habitant, vu que les navires seront mis progressivement en service dans la flotte artisanale et que les navires industriels, qui seront introduits au cours d'une période de deux à trois ans, devront former leurs équipages avant de pouvoir opérer au maximum de leur capacité.

L'augmentation considérable des quantités de poisson débarquées nécessitera une expansion des installations de fumage. Le tableau 8 indique les quantités supplémentaires de poisson disponibles (équivalent en poisson frais) par régions, pour lesquelles il faudra de nouvelles installations de fumage.

Tableau 8

Quantités de poisson à fumer

Région	Tonnage à fumer en 1987	Tonnage à fumer en 1992	Tonnage supplémentaire à fumer
Conakry	7 189	33 892	26 703
Région côtière	10 854	16 869	6 015

Les chiffres ci-dessus impliquent que le traitement s'effectue pour l'essentiel près des points de débarquement, les systèmes de distribution ne suffisant pas à assurer le transport du poisson frais même sur de courtes

distances. On a cependant admis qu'une certaine quantité de poisson congelé serait transportée vers les régions de l'intérieur par des entrepreneurs privés, tout le poisson non immédiatement vendu à l'arrivée y étant alors fumé. L'installation de nouveaux centres de fumage est prévue au titre du projet 6, étant entendu qu'il s'agira principalement de fours semi-industriels, de type Chorkor, qui ont une bien plus grande capacité que les fours traditionnels, permettent d'obtenir un meilleur produit et consomment moins de combustible.

La mise en oeuvre des projets permettrait donc de remédier à la plupart des difficultés relevées dans le système actuel; la mesure dans laquelle les objectifs gouvernementaux pourront être atteints a été chiffrée et les résultats des calculs sont donnés au tableau 9, qui compare le système en 1987 et en 1992, une fois que les projets auront été menés à bien.

Tableau 9
Comparaison de certaines variables du système en 1987
et après mise en oeuvre des projets

	Système en 1987		Système en 1992, une fois les projets menés à bien	
	rurale	urbaine	rurale	urbaine
Consommation par habitant	7,41		13,29	
Répartition en % de				
la population	73	27	71	29
la consommation	44	56	36	64
Niveau d'autonomie en poissons et crustacés	74 % du niveau de 1987 33 % du niveau souhaité pour 1995		86 % du niveau de 1992 74 % du niveau souhaité pour 1995	
Emploi (en années de travail/personne)	8 560		12 864	
Valeur ajoutée (en millions de dollars EU)	6,3		12,5	
Besoins en devises (en millions de dollars EU)			82,5	
Investissements	-		pour la période 1987-1992	
Importations de poisson	7,8		7,8	
Importations de facteurs de production	2,8		8,4	
Recettes en devises (en millions de dollars EU)				
Redevances	7,7		12,0	
Traitements des observateurs	0,114		0,114	
Exportations	-		3,9	

Le tableau 9 montre que les projets 1, 2, 4, 5 et 6 entraîneront une amélioration considérable du système industriel des pêches et qu'ils contribueront beaucoup à atteindre les objectifs fixés par le gouvernement. Les résultats de la simulation montrent toutefois que ces objectifs ne pourront pas être atteints dans tous les cas. La consommation par habitant souhaitée ne pourra être atteinte, bien qu'on enregistrera une amélioration considérable. L'autonomie en poissons et crustacés augmentera sensiblement mais pourrait être encore accrue. L'augmentation du nombre des emplois et celle de la valeur ajoutée sont très satisfaisantes.

Les devises requises pour les investissements prévus sont toutefois considérables. L'augmentation de la capacité de pêche nécessitera des importations de matériel qui tripleront les dépenses en devises correspondant à ce seul poste budgétaire. Certes les exportations de poisson que permettra de faire la flotte nationale dotée de chalutiers-congélateurs compenseront partiellement ces dépenses supplémentaires, mais les nouveaux investissements donneront lieu à des intérêts et des remboursements dont on trouvera ci-après le détail.

Le projet 1, financé par des dons, ne donne lieu ni à intérêts ni à remboursements.

Pour le projet 2, on estime que les investissements s'élèveront à 4 millions de dollars des Etats-Unis avec un taux d'intérêt de 6 % et un remboursement étalé sur dix ans. Les devises nécessaires à son application seraient en 1992 de 0,52 million, plus les dépenses d'exploitation.

Le projet 4 est financé en partie par des dons et en partie au titre de l'accord entre le Gouvernement de la République de Guinée et la CEE, qui prévoit le versement de 800 000 ECU pendant trois ans au titre des droits de pêche. Toutefois, pour 80,1 millions de francs français, soit l'équivalent de quelque 13 millions de dollars des Etats-Unis, un taux d'intérêt de 4,5 % a été fixé, le remboursement devant être effectué dans les dix ans suivant l'année 1990. Pour un autre prêt d'un montant d'environ 2,2 millions de dollars des Etats-Unis, le taux d'intérêt est de 2 %, les remboursements étant étalés sur quarante ans après la onzième année. Ainsi, pour le projet 4, les besoins en devises seront de 1 812 millions de dollars des Etats-Unis en 1992.

Pour le projet 5, on a retenu un taux d'intérêt de 5 %, avec remboursement étalé sur vingt ans, ce qui nécessitera en 1992 quelque 0,95 million de dollars des Etats-Unis en devises.

Pour le seul projet 6, le paiement de la commission et des intérêts une fois les crédits totalement versés se monteront à 1,85 million de dollars des Etats-Unis par an. Ce chiffre ne comprend pas les remboursements du prêt proprement dit, qui ne commenceront qu'à la sixième année et qui seront alors de 680 000 dollars par an. Entre la onzième et la vingtième année, 155 000 dollars de plus devront être remboursés chaque année, portant le total à 835 000 dollars par an. Cette somme tombera à 465 000 dollars par an entre la vingt et unième et la cinquantième année, vu qu'un des prêts aura été remboursé en vingt ans.

Les incidences des besoins en devises imputables aux projets 2, 4, 5 et 6 sur la balance commerciale et les comptes courants sont indiquées au tableau 9a.

Tableau 9a
Comparaison de la balance commerciale et de la balance
des opérations courantes de 1987 et de 1992,
une fois les projets mis en oeuvre

	Système de 1987	Système de 1992, une fois les projets menés à bien
<u>Compte en devises</u>		
<u>Echanges :</u>		
Importations		
de poisson	7,8	7,8
de facteurs de production	2,8	8,4
Exportations		
de poisson	-	3,9
<u>Balance commerciale</u>	<u>-10,6</u>	<u>-12,3</u>
<u>Transferts :</u>		
Recettes		
Redevances	7,7	12,0
Traitements des observateurs	0,114	0,114
Dépenses (pour les projets 1, 2, 4, 5 et 6)		
Intérêts et remboursements	-	5,13
Coûts d'exploitation	-	0,95
Balance des opérations courantes	-2,786	-6,266

Les augmentations de l'emploi (50 %) et de la valeur ajoutée (98 %) sont considérables, mais les autorités n'ont toutefois pas fixé de critères permettant de déterminer dans quelle mesure les objectifs ont été atteints.

Les contributions apportées par les diverses composantes du système des pêches à la valeur ajoutée et à l'emploi sont données au tableau 10.

Tableau 10
Contributions à la valeur ajoutée et à l'emploi en 1987
et une fois les projets mis en oeuvre

	Valeur ajoutée		Emploi	
	1987	1992	1987	1992
	en pourcentage		en pourcentage	
Extraction				
flotte nationale	3,1	23,2	1,3	3,6
flotte artisanale (marine)	63,1	56,1	63,2	71,4
flotte artisanale (fluviale)	8,7	5,1	12,2	8,1
Traitement				
traditionnel	19,3	10,3	18,6	13,1
semi-industriel	0,3	2,5	0,1	1,4
Commerce et services				
	5,5	2,8	4,6	2,4
Total	100	100	100	100

Les indicateurs de productivité pour les composantes "extraction" et "traitement" sont donnés au tableau 11.

Tableau 11
Indicateurs de productivité pour les composantes "extraction"
et "traitement" (en dollars EU par année de travail)

Composante	Valeur ajoutée
	Année de travail
Extraction	
Flotte nationale :	
senneurs	2 300
chalutiers-glaciers	1 493
chalutiers-congélateurs	34 005
Flotte artisanale (marine) :	
pirogue avec moteur, type 1, avec senne rotative	591
pirogue avec moteur, type 2, avec lignes	701
pirogue avec moteur, type 3, avec filets maillants	996
pirogue sans moteur, type 1, avec lignes	624
pirogue sans moteur, type 2, avec filets maillants	920
pirogue sans moteur, type 3, autre	690
Flotte artisanale (fluviale) :	
canots, type 1, avec filets maillants	642
canots, type 2, autre	485
Traitement	
traditionnel	767
semi-industriel	1 737

Pour l'extraction et le traitement, les opérations semi-industrielles se montrent plus productives que les opérations traditionnelles de fumage et de pêche artisanale, le rendement étant particulièrement élevé pour la pêche industrielle avec chalutiers-congélateurs.

La différence de rendement n'est guère significative entre embarcations à moteur et embarcations sans moteur. En effet, si la valeur ajoutée est plus élevée pour les embarcations à moteur, celles-ci sont conçues de telle manière que les prises doivent être remontées à la main, ce qui nécessite des équipes embarquées importantes.

4.3.1 Mesure dans laquelle les objectifs gouvernementaux sont atteints

Les résultats de la simulation montrent dans quelle mesure les objectifs gouvernementaux pourront être atteints.

- Les quantités de poisson débarquées ne suffisent pas pour atteindre d'ici 1995 le chiffre de consommation visé de 15 kg par habitant. Il faudra les augmenter d'environ 30 000 tonnes pour pouvoir atteindre l'objectif fixé;
- Les projets envisagés, bien qu'améliorant la situation des approvisionnements, ne sauraient suffire à assurer l'autonomie en poissons et crustacés;
- Le déséquilibre entre la répartition de la population et celle de la consommation de poisson subsistera même après la mise en oeuvre des projets;
- L'emploi passera de 8 560 à 12 864 années de travail;
- La valeur ajoutée du système passera de 6,3 millions à 12,5 millions de dollars des Etats-Unis;
- La part du financement extérieur dans les investissements correspondant aux projets prévus est considérable;
- L'état des ressources halieutiques dans la zone de pêche industrielle nécessitera une réattribution des autorisations de pêche, qui pourrait entraîner une réduction des recettes perçues au titre des redevances;
- Les objectifs intéressant la technique, le savoir-faire et les capitaux étrangers, ainsi que ceux qui ont trait à l'instauration de conditions économiques propices au développement des capacités nationales, sont difficiles à chiffrer, mais la coentreprise envisagée pour les chalutiers-congélateurs et le programme qui vise à privatiser les opérations des chalutiers-glacières marquent une étape dans la bonne direction.

4.3.2 Difficultés qui subsisteront après la mise en oeuvre des projets envisagés

Une fois mis en oeuvre les projets, les difficultés suivantes subsisteront :

- a) Moyens et effectifs insuffisants pour assurer de manière systématique la collecte et l'analyse des données statistiques, de même que pour programmer la planification, le suivi et la coordination des projets;

- b) Surexploitation des ressources industrielles §/;
- c) Sous-exploitation des balistes;
- d) Utilisation non optimale des ressources dans la zone artisanale;
- e) Sous-exploitation des ressources en poisson d'eau douce;
- f) Besoins élevés en devises;
- g) Connaissance insuffisante de l'évolution probable du marché lorsque des quantités sensiblement plus élevées de poisson seront mises en vente une fois les projets mis en oeuvre; et ignorance des effets que cette augmentation de l'offre pourra avoir sur les prix;
- h) Connaissance insuffisante des besoins en services d'appui qu'entraînerait une augmentation des quantités débarquées par la flotte artisanale.

Pour résoudre ces difficultés et mieux atteindre les objectifs, et plus particulièrement augmenter la consommation de poisson par habitant et parvenir à une pleine autonomie pour les poissons et crustacés, de nouvelles améliorations devront être apportées au SIP.

5. STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT

Dans l'esquisse des stratégies de développement, l'année 1995 a été retenue comme année de référence, l'objectif des 15 kg fixé par les pouvoirs publics pour la consommation par habitant devant être atteint à cette époque.

Si la consommation par habitant est maintenue au niveau que la réalisation des projets décrits au chapitre 4 devrait permettre d'atteindre, la croissance démographique devrait avoir pour effet de ramener cette consommation à 12,41 kg, chiffre qui diminuera ensuite régulièrement d'année en année.

Afin d'atteindre l'objectif fixé de 15 kg pour 1995 et de parvenir à la plus grande autonomie possible pour les poissons et crustacés, il faudrait augmenter les prises locales d'environ 30 000 tonnes d'ici 1995. Diverses stratégies devraient permettre d'y parvenir.

5.1 Esquisses de stratégies possibles

Stratégie 1

On pourrait augmenter considérablement la consommation par habitant en doublant le nombre des navires de la flotte industrielle nationale. La consommation par habitant serait ainsi portée à 15,51 kg, ainsi qu'il ressort du tableau 12.

§/ Une première détermination provisoire et statique des prises maximum sur longue période pour les espèces démersales et les crevettes sera faite en avril-mai 1989. Elle sera financée par le CIDA (Agence canadienne pour le développement international).

Tableau 12
Consommation par habitant en 1992 après augmentation
des quantités débarquées par la flotte nationale

Région	Consommation par habitant		
	Zones rurales	Zones urbaines	Moyenne
Conakry	0,00	57,77	57,77
Région côtière	28,40	25,64	27,97
Fouta Djallon	4,27	3,86	4,20
Plaine du Niger	4,02	3,63	3,94
Région des forêts	3,44	3,11	3,40
Moyenne	7,93	33,97	15,51

Les débarquements de la flotte nationale ne pouvant se faire qu'à Conakry, il faudrait mettre en place des réseaux de distribution étendus pour que la répartition géographique de la consommation par habitant soit mieux équilibrée. C'est là en quelque sorte un dilemme. Dans les pays au sud de la République de Guinée, des quantités considérables de poisson sont distribuées dans les zones de l'intérieur par des entrepreneurs privés transportant des blocs de poisson congelé, qui vendent autant de poisson "frais" que possible mais fument systématiquement tout le poisson qui n'est pas immédiatement vendu. Un système analogue pourrait voir le jour en République de Guinée et il conviendrait de l'encourager, car c'est un mode de distribution à la fois bon marché et efficace. Il ne faut toutefois pas oublier que les débarquements de poisson s'effectueraient de manière intermittente et porteront sur des quantités importantes, rendant plus difficile encore l'exploitation de ce système d'initiative privée.

Dans l'hypothèse où aucun système de ce type ne verrait le jour, le gouvernement sera alors contraint de mettre en place un système de commercialisation para-étatique, dont la forme reste à définir, avec des entrepôts frigorifiques dans les zones de l'intérieur. L'expérience d'autres pays d'Afrique de l'Ouest n'est toutefois guère encourageante à cet égard.

Le tableau 13 donne l'état des ressources avec une flotte étrangère autorisée de 80 navires, associée à une flotte nationale renforcée.

Tableau 13
Etat des ressources en 1995, après doublement
des prises de la flotte nationale

Espèces	Type	Zone	Prises poten- tielles estimées (mt/an)	Prises			% Exploité
				Totales	Natio- nales	Etran- gères	
Pélagiques	Indus- trielle	15 m- 400 m	65 000	59 118	12 210	46 908	91
Démersales			365 000	68 063	23 996	44 066	19
- balistes			300 000	2 935	0	2 935	1
- autres			35 000	55 371	23 996	31 375	158
- céphalopodes			30 000	9 757	0	9 757	33
Crevettes pénéides et autres crustacés			4 000	4 999	1 114	3 886	125
Pélagiques	Artisa- nale	0 m- 15 m	35 000	32 653	32 653	0	93
Démersales et céphalopodes			45 000	29 127	29 127	0	65

Le tableau ci-dessus montre qu'il y a une surexploitation considérable des espèces démersales autres que les balistes ainsi que des crevettes, ce qui pourrait appeler une nouvelle limitation de la flotte étrangère et réduire d'autant les recettes en devises tirées des redevances. Par ailleurs, un renforcement considérable des capacités nationales de pêche nécessiterait des montants importants de devises pour acquitter les importations de carburant, de moteurs et d'équipements de pêche.

Cette stratégie permettrait d'augmenter l'emploi dans le secteur de 467 années de travail et la valeur ajoutée de 2,9 millions de dollars des Etats-Unis.

La stratégie 1, si elle permet d'atteindre le but fixé pour la consommation, ne résout pas de façon satisfaisante les autres problèmes.

Il serait ainsi peut-être préférable d'encourager en priorité le renforcement de la flotte artisanale. Une telle solution présente plusieurs avantages par rapport à la première, en ce sens qu'elle augmenterait les emplois locaux tant dans le secteur de la flotte de pêche proprement dit que dans celui des constructions navales. Des points de débarquement plus nombreux et géographiquement mieux répartis permettraient de mieux équilibrer la consommation, but que s'est fixé le gouvernement. Par ailleurs, les quantités débarquées dans les divers ports étant plus faibles, il y aurait plus de chances de laisser la distribution de produits frais à l'initiative privée, le fumage selon les méthodes traditionnelles ou semi-industrielles se trouvant lui-même facilité. On aurait alors moins besoin d'entrepôts frigorifiques et autres moyens qu'il faut importer, avec les dépenses en devises et les services d'entretien que cela suppose. La possibilité de renforcer la flotte de pêche artisanale dépendra notamment de la main-d'oeuvre disponible.

Cette politique possible de développement est présentée ci-après en tant que stratégie 2.

Stratégie 2

Pour que la flotte de pêche artisanale puisse exploiter pleinement les ressources de la zone artisanale, il faudrait accroître sa capacité de prise nette d'environ 12 000 tonnes, les prises des pêches fluviales pouvant augmenter de 8 000 tonnes. Pour atteindre les objectifs de consommation fixés, il faudrait augmenter de 10 000 tonnes les prises, moyennant un léger renforcement de la flotte nationale.

Un renforcement de la flotte artisanale nécessitera cependant une certaine vigilance de la part des services de surveillance, afin d'empêcher les navires industriels de pénétrer dans les eaux réservées aux pirogues. Actuellement, la République de Guinée réserve à la flotte artisanale une zone de 15 milles, qui nécessitera une surveillance serrée.

D'un point de vue social et économique, un renforcement maximum de la flotte artisanale est probablement la solution la plus avantageuse. On a déjà fait valoir qu'elle permettrait d'assurer une meilleure répartition géographique des revenus et de l'emploi, les possibilités de création d'emplois ayant toutes les chances d'être très importantes. A cette fin, il faudra toutefois choisir judicieusement les navires, un renforcement incontrôlé risquant de conduire à une surexploitation des ressources pélagiques de la zone artisanale, ainsi qu'il ressort du tableau 14.

Pour accroître de 10 000 tonnes les capacités de la flotte de pêche industrielle nationale, il faudra également apporter le plus grand soin au choix des types de navires les plus appropriés, de manière à empêcher une surexploitation effrénée de certaines espèces. On a simulé cette augmentation, que permettrait l'introduction de trois chalutiers-congélateurs supplémentaires, et le tableau 14 en donne les incidences sur les espèces de la zone de pêche industrielle. La simulation effectuée postule que les flotilles étrangères sont limitées au chiffre initialement proposé de 80 navires.

Tableau 14

Etat des ressources en 1995, après renforcement des capacités de la flotte nationale et de la flotte artisanale

Espèces	Type	Zone	Prises poten- tielles estimées (mt/an)	Prises			% Exploité
				Totales	Natio- nales	Etran- gères	
Pélagiques	Indus- trielle	15 m- 400 m	65 000	55 821	8 913	46 908	86
Démersales			365 000	62 336	18 269	44 066	17
- balistes			300 000	2 935	0	2 935	1
- autres			35 000	49 644	18 269	31 375	142
- céphalopodes			30 000	9 757	0	9 757	33
Crevettes pénéides et autres crustacés			4 000	4 723	838	3 886	118
Pélagiques	Artisa- nale	0 m- 15 m	35 000	39 149	39 149	0	112
Démersales et céphalopodes			45 000	34 907	34 907	0	78

On voit donc que si l'on n'apporte pas tout le soin voulu dans le choix des types de navires, on risque d'aboutir à une surexploitation d'espèces démersales autres que les balistes ainsi que les crevettes de la zone de pêche industrielle, mais dans une moindre mesure toutefois qu'avec la stratégie 1. Les balistes resteraient toujours sous-exploités. Dans la zone de pêche artisanale, une augmentation de 20 % du nombre des navires, sans présélection des types, conduirait à une surexploitation des espèces pélagiques. Cette solution, bien que préférable à la stratégie 1, doit encore être corrigée.

Une augmentation des capacités de la pêche en eau douce améliorerait l'approvisionnement en poisson dans les régions de l'intérieur, la répartition géographique de la consommation par habitant sans mise en place d'un système de distribution étant donnée au tableau 15.

Tableau 15
Consommation par habitant après renforcement des capacités
de la flotte artisanale et de la flotte nationale

Région	Consommation par habitant		
	Zones rurales	Zones urbaines	Moyenne
Conakry	0,00	50,55	50,55
Région côtière	30,72	27,73	30,25
Fouta Djalon	4,54	4,10	4,47
Plaine du Niger	5,01	4,52	4,91
Région des forêts	4,42	4,01	4,37
Moyenne	8,85	32,00	15,93

On voit que la stratégie 2 permet d'élever considérablement la consommation de poisson dans les régions de l'intérieur, encore que des progrès importants demeurent possibles.

L'augmentation des emplois correspondant à cette stratégie serait de 5 069 années de travail, celle de la valeur ajoutée s'élevant à 4,6 millions de dollars des Etats-Unis.

Outre qu'elle permettrait d'atteindre le but fixé pour la consommation et de parvenir à une plus grande autonomie pour les poissons et les crustacés, la stratégie 2 aurait pour effet de réduire, encore qu'insuffisamment, la surexploitation des espèces pêchées par la flotte industrielle. Par ailleurs, elle permettrait de rationaliser, sans pour autant l'optimiser, l'emploi des espèces que pêche la flotte artisanale, d'exploiter de nouvelles espèces d'eau douce et, partant, d'améliorer la distribution du poisson dans le pays.

Stratégie 3

Les résultats obtenus à l'aide des modèles des stratégies 1 et 2 montrent que, dans la zone de pêche industrielle, les espèces démersales autres que les balistes restent surexploitées alors que dans la zone de pêche artisanale elles le sont insuffisamment. C'est pourquoi on a imaginé une troisième stratégie possible pour remédier au moins partiellement à cette situation.

Avec cette stratégie, les chalutiers-glaciers de 14 mètres de long sont tenus de pêcher uniquement à l'intérieur de la zone de 15 milles et non partiellement dans la zone industrielle ou artisanale. Cette restriction n'entraînera pas une surexploitation des espèces démersales de la zone artisanale et n'aura aucun effet sur les espèces pélagiques de cette zone de pêche. Cette stratégie de pêche, qui doit reposer sur une décision politique, réduirait quelque peu la surexploitation des espèces démersales de la zone de pêche industrielle et permettrait d'augmenter le nombre des licences accordées aux flottes étrangères qui seraient limitées à des senneurs.

Un choix plus sélectif des techniques de pêche, faisant une large place aux pirogues artisanales équipées pour la pêche à la ligne par exemple, permettrait de faire un meilleur usage des espèces démersales existantes et réduirait la surexploitation des espèces pélagiques qui se trouvent dans cette zone. Les prises des embarcations de pêche à la ligne, bien qu'ayant une valeur plus élevée, portent sur des quantités inférieures à celles des navires de pêche au filet. Il faudrait pouvoir acquérir 10 chalutiers-glaciers supplémentaires pour parvenir à la consommation de 15 kg par habitant en 1995.

On trouvera ci-après les résultats, obtenus par simulation, concernant la situation des ressources halieutiques avec application de la stratégie 3, y compris 12 licences supplémentaires pour senneurs.

Tableau 16

Etat des ressources en 1995, après renforcement des capacités de la flotte nationale et de la flotte artisanale

Espèces	Type	Zone	Prises poten- tielles estimées (mt/an)	Prises			% Exploité
				Totales	Natio- nales	Etran- gères	
Pélagiques	Indus-	15 m-	65 000	63 924	5 616	58 308	98
Démersales	trielle	400 m	365 000	56 729	12 542	44 186	16
- balistes			300 000	3 055	0	3 055	1
- autres			35 000	43 917	12 542	31 375	125
- céphalopodes			30 000	9 757	0	9 757	33
Crevettes pénéides et autres crustacés			4 000	4 447	562	3 886	111
Pélagiques	Artisa-	0 m-	35 000	37 197	37 197	0	106
Démersales et céphalopodes	nale	15 m	45 000	43 618	43 618	0	97

On voit que cette stratégie permet de parvenir à un meilleur équilibre dans l'exploitation des espèces, tant dans la zone industrielle que dans la zone artisanale, encore que les balistes restent toujours sous-exploités.

L'addition de 10 chalutiers-glaciers aurait pour effet d'améliorer légèrement la distribution de poisson à l'intérieur du pays, les quantités supplémentaires de poisson réfrigéré permettant d'étendre les circuits de distribution privés. Le tableau 17 donne la consommation par habitant.

Tableau 17

Consommation par habitant après renforcement des capacités
de la flotte artisanale et de la flotte nationale

Région	Consommation par habitant		
	Zones rurales	Zones urbaines	Moyenne
Conakry	0,00	46,39	46,39
Région côtière	30,79	27,80	30,32
Fouta Djalon	4,59	4,15	4,52
Plaine du Niger	5,16	4,66	5,05
Région des forêts	4,54	4,11	4,49
Moyenne	8,94	29,73	15,30

Avec la stratégie 3, l'augmentation de l'emploi par rapport au système actuel serait de 5 388 années de travail, la valeur ajoutée augmentant de 6,4 millions de dollars des Etats-Unis.

Cette stratégie, de même que les stratégies 1 et 2, nécessitera la constitution et la répartition de moyens de production et d'installations de réparation. A cet égard, les pêcheries artisanales posent un problème plus sérieux vu leur plus grande dispersion mais, pour les stratégies 2 et 3, les moyens à mettre en oeuvre seront de loin inférieurs à ceux qu'il faudrait pour la stratégie 1, l'infrastructure côtière (par exemple les entrepôts frigorifiques) étant réduite et les importations de carburant et de machines moins importantes. Par ailleurs, il y a également des avantages pour la balance des paiements à faire passer au premier plan le secteur artisanal.

La stratégie 3 donnerait des résultats très satisfaisants sur le plan de la consommation qu'elle permettrait de mieux répartir, assurerait les valeurs les plus élevées pour l'emploi et la valeur ajoutée et rétablirait un meilleur équilibre des niveaux d'exploitation entre la zone industrielle et la zone artisanale.

Cette stratégie renforcerait en outre les moyens locaux de fabrication, une augmentation du nombre des petites embarcations ayant toutes les chances de développer le marché des pièces de rechange qui, finalement, pourraient être fabriquées localement.

5.2 Evaluation des stratégies

Les simulations montrent qu'il convient d'accorder une attention toute particulière aux licences accordées aux flottes étrangères, au contrôle de leurs prises, ainsi qu'à la collecte de statistiques exactes sur la flotte artisanale et la flotte nationale afin de pouvoir surveiller étroitement l'exploitation des ressources et adapter les investissements prévus en fonction de l'évolution de la situation.

Il faudra, dans les activités de planification et de contrôle qui feront partie intégrante du programme de développement, tenir compte des résultats des études sur les ressources, prévues en 1989.

Le tableau 18 donne une comparaison des trois stratégies après mise en oeuvre des projets prévus, ainsi qu'une projection de la consommation pour 1995.

Tableau 18
Comparaison de certaines variables du système après mise en oeuvre
des projets et avec les stratégies 1, 2 et 3

	Après mise en oeuvre des projets 1992		1995		Stratégie 1 1995	Stratégie 2 1995	Stratégie 3 1995
Consommation par habitant	13,29		12,41		15,51	15,93	15,30
Répartition en % de la							
	<u>rurale</u>	<u>urbaine</u>	<u>rurale</u>	<u>urbaine</u>	<u>rur.</u>	<u>urb.</u>	<u>rur.</u>
population	71	29	69	31	69	31	69
consommation	36	64	37	63	39	61	41
Degré d'autonomie pour les poissons et crustacés	86 % du niveau de 1992 74 % du niveau souhaité pour 1995				92 % du niveau souhaité	92 % du niveau souhaité	92 % du niveau souhaité
Emploi (en années de travail)	12 864				13 331	17 933	18 252
Valeur ajoutée (en millions de dollars EU)	12,5				15,37	17,07	18,90
Besoins ex devises (en millions de dollars EU)							
Investissement	82,5 de 1987 à 1992				109,5	96,5 de 1987 à 1995	99,0
Compte en devises							
Echanges :							
Importations de poisson de facteurs de production	7,8				7,8	7,8	7,8
Exportations de poisson	8,4				11,2	12,2	12,3
Balance commerciale	3,9				3,9	3,9	3,9
	<u>-12,3</u>				<u>-15,1</u>	<u>-16,1</u>	<u>-16,2</u>
Transferts :							
Recettes							
Redevances	12,0		10 à 11		11 à 12	13,8	
	selon le nombre d'autorisations de pêche délivrées à des navires étrangers						
Traitement des observateurs	0,114		0,114		0,114	0,114	
Dépenses (pour les projets 1, 2, 4, 5 et 6)							
Intérêts et remboursements	5,13		6,57		6,22	6,23	
Coûts de fonctionnement (projet 2)	0,95		0,95		0,95	0,95	
Balance des opérations courantes	-6,266		-11,513		-11,157	-9,457	

Le tableau 18 montre que les trois stratégies permettent toutes de mieux atteindre que ne le permettraient les seuls projets prévus, les objectifs que le gouvernement s'est fixés pour la consommation par habitant, l'autonomie en poissons et crustacés, la décentralisation de la consommation, l'augmentation de la valeur ajoutée et de l'emploi. Ces stratégies n'auront aucune incidence sur les objectifs relatifs à la gestion des ressources.

Leur coût en devises est cependant très élevé, car elles nécessitent des investissements supplémentaires.

Ainsi, au sein du sous-système du SIP, les projets prévus et les stratégies suggérées contribuent à un développement tout à fait satisfaisant du SIP et permettent d'atteindre la plupart des objectifs que le gouvernement s'était fixés pour le système. L'incidence macro-économique de ces mesures est toutefois complexe. Il faudrait envisager l'utilisation de ressources en devises rares en fonction des besoins nutritionnels de la population, ainsi que de l'incidence de ces diverses mesures sur la valeur ajoutée et l'emploi. La stratégie 3 nécessiterait un peu plus d'investissements que la stratégie 2 mais permettrait de parvenir à un meilleur équilibre de la balance des opérations courantes que les stratégies 1 et 2.

Il semblerait que la stratégie 3 doive donner les résultats les meilleurs. C'est toutefois au gouvernement qu'il appartiendra de décider de la stratégie à adopter, sans perdre de vue les obstacles et l'ordre de priorité accordé aux divers objectifs de développement, lesquels sont en partie antagonistes. Ce n'est qu'une fois que le gouvernement aura pris sa décision que l'on pourra arrêter un programme de développement bien précis. Il n'en reste par moins que l'analyse a permis de déceler certains problèmes persistants dont les pouvoirs publics devront tenir compte :

- a) Les effets des projets s'atténueront au fil des ans;
- b) Il faudra arrêter une politique explicite de développement des pêches et le gouvernement devra avoir les effectifs et les moyens voulus pour surveiller et mener à bien les projets d'appui correspondants;
- c) Le système présente un certain nombre de carences et d'imperfections auxquelles il faut remédier dès maintenant, grâce à tout un ensemble d'activités d'assistance technique pour que la stratégie retenue donne les résultats escomptés;
- d) La différence entre les solutions retenues pour le développement réside essentiellement dans l'importance des investissements nécessaires et dans les conséquences qui en résulteront sur le plan financier;
- e) Il est important que le Gouvernement de la République de Guinée soit doté d'effectifs suffisants pour analyser d'un point de vue sectoriel ou micro-économique les projets relatifs aux pêcheries afin d'en optimiser les effets sur la balance des paiements. Il faut également instaurer une politique explicite conçue de façon à attirer et stimuler les investissements nationaux et étrangers.

5.3 Activités d'appui

C'est compte tenu de ce qui précède qu'un programme d'appui a été mis au point pour renforcer les moyens de prise de décisions du gouvernement et lui permettre de résoudre les difficultés qui subsisteront, même après mise en

oeuvre des projets actuellement prévus. Un tel programme s'impose si l'on veut maintenir au-delà de 1992 les effets positifs obtenus grâce aux projets que le gouvernement a déjà approuvés. Pour cela, il faudra prendre des mesures complémentaires et apporter un appui sous forme d'assistance technique. Le choix d'une stratégie de développement à plus long terme, du type des stratégies 1 à 3 exposées ci-dessus, présuppose une politique claire, des mesures d'assistance technique et des investissements supplémentaires pour renforcer la base industrielle du système. Un programme d'appui a été formulé qui vise à :

a) Rendre durables les effets positifs des décisions de développement prises à ce jour; et

b) Renforcer la balance des paiements en développant les capacités manufacturières locales et en réduisant par-là même les importations de facteurs de production en recherchant les possibilités d'exportation de poisson, en attirant des capitaux étrangers pour le financement des investissements supplémentaires nécessaires et, d'une manière générale, en jetant les bases pour que le secteur devienne intéressant pour les investisseurs.

5.3.1 Politiques

L'analyse qui précède montre que les objectifs fixés pour le SIP peuvent être atteints et qu'il en résultera des effets très positifs pour l'emploi et la valeur ajoutée dans l'économie tout entière. Le coût d'opportunité de l'utilisation des devises étrangères devra toutefois être examiné avec soin. A priori, il semblerait cependant que développer le SIP soit le meilleur moyen de parvenir à un niveau nutritionnel satisfaisant pour la population.

Il faut de plus ne pas perdre de vue que le développement du SIP peut servir de catalyseur à l'industrialisation du pays en raison des rapports manifestes que ce secteur entretient avec l'industrie mécanique et d'autres industries encore. Il ressort clairement du développement prévu pour le secteur que les pouvoirs publics ont une politique claire pour les pêches, mais il conviendrait cependant qu'ils prennent davantage conscience que ces activités de développement peuvent avoir des incidences favorables pour le secteur manufacturier tout entier. C'est pourquoi le programme de développement mis au point par l'ONUDI s'attache tout particulièrement aux relations entre les diverses industries.

Si l'on opte pour un plein développement du SIP, avec les coûts considérables qu'il entraînera en devises, il faudra orienter les politiques économiques et industrielles de façon à réduire la part des importations et à augmenter celle des exportations, notamment en fabriquant de nouveaux produits et en prenant pied sur de nouveaux marchés.

Des occasions d'investir intéressantes tant pour les investisseurs locaux que pour leurs homologues étrangers sont indispensables à la réussite de stratégies de développement de ce type.

5.3.2 Assistance technique

L'élément assistance technique du programme d'appui devra porter sur les carences et les entraves relevées et, à cette fin, les mesures d'appui proposées pour les divers domaines critiques retenus dans le programme ont été réparties en trois éléments thématiques :

Élément 1 : Appui au Secrétariat d'Etat à la pêche pour favoriser et suivre le développement de ce secteur

Elément 2 : Appui pour l'exploitation des lieux de pêche et la production piscicole

Elément 3 : Appui pour la mécanisation et la modernisation des pêches artisanales et pour la manutention

5.3.2.1 Elément 1. Appui au Secrétariat d'Etat à la pêche pour favoriser et suivre le développement de ce secteur

Domaine 1.1

Capacité insuffisante des services administratifs chargés de ce secteur pour assurer la planification, le suivi et la coordination et compétences insuffisantes pour assurer une gestion globale du secteur nécessitant une compréhension systémique du secteur des pêches et de ses rapports avec l'ensemble de l'économie.

Exposé du problème et mesures préconisées

L'Administration des pêches guinéenne n'est actuellement en mesure ni de suivre et coordonner les projets en cours ou prévus, ni d'organiser en temps voulu des activités complémentaires éventuelles. Les services intéressés ne conçoivent pas clairement que, pour exécuter correctement un programme sectoriel, une approche systémique est indispensable.

Il convient aussi de renforcer de toute urgence les services chargés de la planification, du suivi, de la coordination, de l'analyse et de l'évaluation des projets, du Secrétariat d'Etat à la pêche au sein de la Direction nationale de la pêche et de l'aquiculture, Division des études et de la coopération, et de compléter la contribution de l'Agence canadienne de développement international (Projet d'appui institutionnel - Pêches 1989-1992).

A cette fin, il est recommandé de mettre en place dans la Division des études et de la coordination le modèle informatisé que possède l'ONUDI et dont se serviraient des fonctionnaires guinéens du service des pêches.

On pourrait ainsi :

- Avoir une vue systémique du secteur des pêches, ce qui permettrait de mieux concevoir l'ensemble de ce secteur, toute décision intéressant un quelconque de ses éléments ayant des conséquences pour les autres;
- Avoir un moyen de suivre les projets en cours et d'analyser dans quelle mesure ils contribuent réellement à atteindre les objectifs fixés pour ce secteur;
- Avoir un moyen d'élaborer des projets supplémentaires pour mieux atteindre les objectifs fixés et étayer les arguments que le gouvernement présente afin d'obtenir des fonds supplémentaires pour programmer les stratégies et les plans d'action intéressant le développement futur du secteur.

Le choix des nouveaux bateaux qui seront intégrés à la flotte industrielle nationale étant particulièrement important si l'on veut que l'exploitation des ressources reste en deçà des limites préconisées, il est recommandé de transférer un système informatisé modulaire pour le contrôle des ressources dans la zone industrielle. On faciliterait ainsi le choix de

navires industriels appropriés et pourrait également déterminer les types de navires industriels susceptibles de laisser suffisamment de ressources exploitables dans la zone de pêche industrielle pour continuer d'attirer les flottes étrangères, ce qui garantirait des rentrées de devises à la Guinée et servirait de base pour la délivrance des autorisations de pêche.

Il convient en outre de prêter une attention toute spéciale aux techniques de pêche employées par la flotte artisanale de manière à assurer le meilleur usage possible des ressources halieutiques. L'ORSTOM a récemment fait une étude de ces ressources dans la zone des quatre milles et si l'on dispose de bonnes estimations des nombres et types de bateaux, aucun organisme ne tient pour l'heure de statistiques quant à la composition des prises. Si l'on retient le niveau d'activité des pêches artisanales en 1987, qui correspond à environ 40 % du niveau potentiel, les chiffres concernant la composition moyenne des prises par type de navire donne des indications suffisamment précises pour les calculs que l'on souhaite faire. Cependant, quand les activités de cette flotte seront étendues pour tirer le meilleur parti possible des ressources, le choix des bateaux à mettre en service et celui des méthodes de pêche revêtiront une importance beaucoup plus importante, à mesure que les prises augmenteront, si l'on veut éviter une surexploitation de certaines espèces. L'établissement d'un inventaire même approximatif des bateaux en service et des points de débarquement des prises permettrait d'employer une méthode d'échantillonnage pour déterminer les méthodes de pêche et la composition des prises. Sur la base de cet inventaire, on pourrait alors prendre des décisions quant au nombre de bateaux à mettre en service, à leurs types et aux méthodes de pêche qu'ils devraient pratiquer. Une autre considération dont il faudra tenir compte est le nombre de pêcheurs ayant la formation voulue.

Domaine 1.2

Importance des besoins en devises pour les investissements et les nouvelles importations de facteurs de production.

Exposé du problème et mesures préconisées

Pour assurer un appui durable aux activités de pêche présentes et futures, il convient tout d'abord de déterminer quelles sont les capacités de production manufacturière locales pour l'approvisionnement en pièces de rechange, en matériel de pêche, en matériel de fumage ou d'emballage, et d'en tirer tout le parti possible. Si le projet 6 prévoit la création d'une usine pour la fabrication de filets et de cordages, la fabrication de pièces métalliques ou de matériel d'emballage servant exclusivement à l'industrie de la pêche pourrait bien s'avérer non rentable pour des raisons d'économies d'échelle. La fabrication locale de pièces pouvant servir à plusieurs secteurs pourrait en revanche se montrer intéressante d'un point de vue économique. Ainsi, un service consultatif spécialisé chargé de promouvoir un développement industriel intégré pourrait renforcer les capacités manufacturières nationales et apporter une aide au système industriel des pêches. Ce service devrait également faciliter les rentrées de capitaux étrangers nécessaires au financement des investissements.

5.3.2.2 Élément 2. Appui pour l'exploitation des lieux de pêche et la production piscicole

Domaine 2.1

Sous-exploitation des balistes dans la zone de pêche industrielle.

Exposé du problème et mesures préconisées

Les balistes, qui ont une peau résistante et de nombreuses arêtes, sont considérés comme ne se prêtant guère au fumage, en sorte qu'actuellement les prises de cette espèce ne sont pas rentables. Cependant, ces poissons seraient consommables sous forme de filets frais ou fumés ainsi que l'ont démontré en 1985 et 1987 les expériences de fumage faites par la FAO à Bonfi-Conakry. Par ailleurs, la sous-exploitation des balistes constitue un gaspillage des ressources et l'on ne connaît pas les conséquences que la forte prédominance d'une espèce peut avoir sur l'équilibre écologique avec d'autres espèces. L'exploitation commerciale des balistes devrait donc figurer en bonne place dans le programme de développement du SIP guinéen. Une autre tâche importante serait de rechercher comment recueillir des quantités suffisantes de cette espèce, que les navires de pêche industrielle rejettent aujourd'hui à la mer, ou de trouver des modes d'exploitation industrielle pour débarquer ces poissons et les traiter après enlèvement des arêtes. Il convient en particulier de faire une étude du marché potentiel, leur rentabilité dépendant de la demande à laquelle ils pourraient donner lieu.

Domaine 2.2

Connaissance insuffisante des incidences qu'une augmentation des prises débarquées pourrait avoir sur le marché et la formation des prix.

Exposé du problème et mesures préconisées

- i) On ne sait pas dans quelle mesure le marché pourra continuer à absorber des quantités de poisson fumé et s'il n'y aura pas, à mesure qu'augmenteront les revenus et l'offre de poisson frais, une transformation de la demande. Il faudrait donc procéder à une étude de marché.
- ii) Un autre aspect de l'augmentation de l'offre qui mérite qu'on s'y attache de plus près est la situation des prix. Officiellement, le contrôle des prix auquel était assujéti le poisson pêché de manière artisanale a été levé, mais certaines observations et des propos tenus par des pêcheurs donnent à penser que les prix actuels ne correspondent pas à la rareté relative de la marchandise : la suppression des contrôles des prix ne semble pas avoir entraîné d'augmentation sensible des prix. Les projets prévus et les trois stratégies reposant sur une augmentation des prises, il importe toutefois de procéder à une étude de la formation des prix dans le secteur des pêches, car c'est là un élément crucial pour le développement du secteur.

Domaine 2.3

Sous-exploitation des ressources en poisson d'eau douce.

Exposé du problème et mesures préconisées

Pour développer la pêche en eau douce, il faut davantage d'équipements et de matériel et augmenter le nombre des centres de réparation. Un des grands problèmes est que les opérations sont très dispersées géographiquement, ce qui rend difficile d'organiser des services d'appui et de commercialiser les prises lorsqu'elles dépassent les besoins de la consommation locale. Une certaine concentration s'impose donc, mais la dispersion des lieux de pêche

rend la tâche particulièrement difficile et toute solution satisfaisante dépendra de l'évolution des autres secteurs de l'économie rurale, ainsi que des politiques que les pouvoirs publics pourront adopter.

Pour augmenter les quantités de poisson offertes sur le marché des zones intérieures de la Guinée et renforcer la production des pêches dans les cours d'eau, il convient d'entreprendre sans tarder des programmes de pisciculture. On a constaté dans d'autres pays d'Afrique occidentale qu'avec les conditions locales il fallait environ dix ans pour créer dans les régions rurales des entreprises piscicoles capables de produire des quantités régulières de poisson. Il faut s'attacher à créer des entreprises rentables situées à proximité des agglomérations et de taille correspondant à la densité de la population. Il conviendrait d'arrêter un programme de développement avec démonstration des techniques, services de vulgarisation et formation du personnel. Les pouvoirs publics devront arrêter les politiques nécessaires dans ce domaine.

5.3.2.3 Elément 3. Appui pour la mécanisation et la modernisation des pêches artisanales et pour le traitement des prises

Domaine 3.1

Connaissance insuffisante des besoins en services d'appui qu'entraînerait une augmentation des prises de la flotte artisanale.

Exposé du problème et mesures préconisées

Pour que la flotte artisanale puisse donner son plein rendement, il faut installer des centres de réparation et d'entretien en des points judicieusement choisis. La création de tels centres à l'intention de la flotte artisanale nécessite une connaissance exacte du nombre et des points d'attache des embarcations ainsi que des techniques de pêche employées. Ces renseignements pourraient être obtenus grâce à l'étude préconisée au titre du domaine 1.1. L'adjonction de navires supplémentaires dans la flotte artisanale nécessitera de nouveaux services de réparation et un approvisionnement en matériel et en pièces de rechange; il conviendra donc de dresser un état des installations de réparation existantes pour pouvoir soumettre des recommandations concernant la création éventuelle d'un réseau de réparation et d'entretien.

Domaine 3.2

Insuffisance et inefficacité des installations de débarquement de la flotte de pêche artisanale.

Exposé du problème et mesures préconisées

Il faudra de meilleures installations de débarquement pour manutentionner les quantités accrues de poisson débarqué, le choix des points les plus indiqués pouvant se faire compte tenu de l'étude qui doit être entreprise pour la flotte artisanale. Il est très important que ces installations soient conçues en collaboration avec les pêcheurs si l'on veut qu'elles aient les effets concrets qu'on en attend sur le rendement des pêches artisanales et éviter, grâce à des opérations plus rapides et plus rationnelles, le gâchis et les pertes à la manutention. Une participation des entreprises de fabrication locales en faciliterait l'entretien et renforcerait le secteur manufacturier du pays.

Domaine 3.3

Connaissance insuffisante des techniques modernes dans la flotte artisanale et méconnaissance des critères de qualité auxquels le poisson doit satisfaire pour être propre à la consommation.

Exposé du problème et mesures préconisées

Compte tenu des études entreprises et en coopération avec les pêcheurs, il devrait être possible d'introduire dans le secteur artisanal de meilleures techniques de pêche et de traitement des prises. En apportant des améliorations de conception aux types de canots traditionnels et au matériel de pêche, on augmenterait considérablement la productivité. Il conviendrait de faire une place très large aux matières premières que l'on trouve sur place, de façon à stimuler la fabrication locale et, partant, améliorer la situation financière du pays qui, ayant moins à importer, épargnerait ainsi des devises. Il conviendrait également de mettre au point, en coopération avec le personnel local, de nouvelles formes de traitement assurant la comestibilité de nouvelles formes de préparations de poisson. Enfin, pour réduire les pertes à la manutention, il faudrait s'attacher davantage à la qualité du poisson livré aux consommateurs. Pour cela, il faudra assurer une formation aux nouvelles techniques ainsi qu'au contrôle de la salubrité et de la qualité. L'étude de marché qui sera faite devrait permettre de reconnaître où il conviendrait d'établir des centres de fumage ou autres formes de traitement pour conserver des quantités de poisson plus importantes. Une formation aux travaux de réparation et d'entretien des entrepôts frigorifiques et des fabriques de glace existantes ou prévues assurerait un approvisionnement en glace plus régulier, ce qui augmenterait la qualité et la durabilité du poisson.

5.3.3 Investissements

Indépendamment des projets déjà prévus, la stratégie 1 nécessiterait un investissement supplémentaire de quelque 27 millions de dollars des Etats-Unis, la stratégie 2 un investissement de 14 millions de dollars des Etats-Unis et la stratégie 3 un investissement de 16,5 millions de dollars des Etats-Unis. Pour les deux dernières stratégies, il faudrait également prévoir pour la pêche en eau douce des investissements dont il n'a pas été possible d'estimer le montant. Enfin, le coût total de l'investissement pourra varier quelque peu selon les types de bateaux retenus.

Les activités d'appui évoquées à la section 5.3.2 seront entreprises en coopération avec la FAO. On trouvera, au tableau 19, un résumé des activités d'appui ONUDI/FAO.

5.4 Le programme de développement

Le programme global mis au point par l'ONUDI tient compte des projets définis par le Gouvernement de la République de Guinée ainsi que les domaines d'assistance technique et les investissements précédemment évoqués, qui pourraient aider à renforcer les projets. Le programme est donné à l'annexe 1, avec des références aux projets prévus et aux activités complémentaires proposées.

L'annexe 2 couvre les points les plus importants des ébauches de projets pour les activités d'appui.

Tableau 19
Activités d'appui OMUDI/FAO proposées pour renforcer le développement du SIP

Projet	Principaux résultats	Incidences	Possibilités d'investissements
<p>Renforcement des capacités de planification de Secrétariat d'Etat à la pêche grâce à :</p> <p>Transfert de la méthode de l'OMUDI pour la gestion sectorielle et la planification des projets</p> <p>Transfert du système modulaire informatisé de gestion des ressources</p> <p>Enquête sur la flotte artisanale</p>	<p>Meilleure gestion du secteur</p> <p>Base pour l'octroi des autorisations aux navires des flottes étrangères</p> <p>Décision concernant les types de navires industriels à mettre en service</p> <p>Statistiques sur les embarcations, leurs ports d'attache, leurs prises et leur composition</p> <p>Décision concernant les types d'embarcations à construire</p> <p>Décision concernant les points de débarquement</p> <p>Décision concernant les points de réparation et les services d'entretien</p> <p>Marché potentiel pour pièces de rechange et fournitures</p> <p>Décision concernant l'emplacement des centres de traitement</p>	<p>Meilleure planification, meilleure compréhension des incidences des projets sur les autres éléments</p> <p>Maximum de recettes en devises dans les limites des ressources halieutiques existantes</p> <p>Conservation des ressources halieutiques</p> <p>Conservation des ressources halieutiques</p> <p>Augmentation des prises</p>	
<p>Service consultatif industriel</p>	<p>Identification et coordination multi-sectorielles de la production locale</p>	<p>Economies de devises, renforcement des possibilités de fabrication locale</p>	<p>Création d'usines</p>
<p>Etude sur l'exploitation industrielle des balistes</p>	<p>Décision concernant l'utilisation la plus indiquée des balistes</p>	<p>Meilleure utilisation des ressources halieutiques</p>	<p>Construction éventuelle d'une usine de traitement, avec possibilités d'exportations</p>
<p>Etude sur l'évolution du marché et la formation des prix</p>	<p>Connaissance du marché potentiel pour le poisson frais, congelé et séché</p>	<p>Meilleur équilibre entre l'offre et la demande</p>	<p>Construction de centres de fumage ou autres formes de traitement, entrepôts frigorifiques</p> <p>Mise en place d'un système de distribution</p> <p>Fabrication locale de matériel de fumage</p> <p>Fabrication locale d'emballages</p>

Tableau 19 (suite)

Projet	Principaux résultats	Incidences	Possibilités d'investissements
Etude sur les moyens d'appui nécessaires pour la pêche en eau douce et la pisciculture	Décision concernant l'emplacement des centres de service Décision concernant les types de bateaux et les techniques à adopter Décision concernant les emplacements de pratique de la pisciculture	Augmentation de la productivité Augmentation des prises Augmentation des quantités produites	Construction de centres de réparation et de magasins d'approvisionnement Création de stations de pisciculture
Centres de réparation et d'entretien	Meilleurs services d'appui à la flotte artisanale	Augmentation de la productivité	Fabrication locale de pièces de rechange
Construction de mâles de débarquement modulaires	Meilleures installations de débarquement	Augmentation de la productivité et réduction des pertes à la manutention	Fabrication locale d'installations de débarquement
Améliorations techniques et modernisation de la pêche artisanale	Canots et appareils de pêche mieux conçus	Augmentation des prises, réduction des pertes à la manutention, utilisation mieux équilibrée des ressources	Fabrication locale de bateaux et d'appareils de pêche

Annexe 1

Programme de développement pour le système industriel des pêches en République de Guinée

Domaines où des problèmes se posent dans le système actuel	Raison des carences	Activités	Politiques gouvernementales
Administration des pêches			
La gestion du secteur ainsi que la planification et la coordination des projets laissent à désirer	Faiblesse des systèmes de données statistiques, de la planification des projets et de suivi	Renforcement de la Division des études et de la coopération au sein de la Direction nationale des pêches et de l'aquiculture (projet d'appui 1.1)	Création d'une Commission chargée de suivre et d'évaluer les projets afin d'adopter une approche systématique pour le développement du secteur et une approche par programme pour la planification des projets
Ressources			
Surexploitation de certaines espèces : crevettes - 263 % démersales - 281 %	Absence de gestion des ressources, de surveillance et de contrôle	Inventaire des ressources, statistiques sur les prises (projet 1) Détermination des types de bateaux permettant un usage optimal des ressources (projet d'appui 1.1)	Mise en place d'un système de gestion des pêches
Sous-utilisation des balistes Prises potentielles : 300 000 tonnes	Poisson ne se prêtant pas directement aux méthodes traditionnelles de fumage	Recherches en vue d'une utilisation commerciale des balistes, en Guinée ou à l'exportation (projet d'appui 2.1)	Subvention éventuelle des prises pendant une période limitée
Flotte étrangère			
Redevances payées en partie seulement 7,7 millions de dollars EU sur les 23 millions que devraient rapporter les autorisations délivrées à ce jour	Absence de contrôle de la flotte étrangère	Mettre en place un dispositif de contrôle et de surveillance (projet 2)	Etablir un système de redevances fixes, lois pour assurer application au titre du projet de gestion des ressources
Flotte nationale			
Taux d'utilisation des capacités de la flotte actuelle : 76 %	Absence d'équipement, de pièces de rechange, d'installations de réparation permettant d'utiliser pleinement les capacités	Installation d'ateliers de réparation, de centres d'entretien, fourniture d'équipement et de pièces de rechange (projet 4)	Lignes de crédit pour les entreprises privées
	Insuffisance du nombre des navires	Achat de navires et/ou investissements dans des entreprises manufacturières locales (projet 4)	Gestion coopérative ou accords de coentreprise
		Services d'appui, tels qu'installations portuaires avec usines de fabrication de glace, entrepôts frigorifiques (projet 5)	
Sous-utilisation des ressources par la flotte nationale : 1,2 % des ressources industrielles, 2 % des ressources artisanales	Les types de bateaux employés sont mal conçus et ont une capacité insuffisante pour la pêche industrielle. Ils entrent en concurrence avec les embarcations de pêche artisanale	Détermination, par simulation, des types de bateaux convenant pour la pêche industrielle (projet d'appui 1.1)	

Domaines où des problèmes se posent dans le système actuel	Raison des carences	Activités	Politiques gouvernementales
Flotte artisanale			
Taux d'utilisation des capacités de la flotte actuelle : 75 %	Absence d'équipement, de pièces de rechange, de moteurs, d'installations de réparation, de conteneurs pour la glace, mauvaises techniques	Fourniture de moteurs, d'équipement, de chantiers pour les réparations (projet 6) Construction de conteneurs pour la glace à partir de matières premières locales Transfert de nouvelles techniques (projet d'appui 3.3)	Faciliter l'accès des entreprises privées aux lignes de crédit
Sous-utilisation des ressources artisanales : 36 % du RMC	Bateaux en nombre insuffisant, absence d'installations pour le débarquement des prises, absence d'équipement Absence de moyens d'emballage et de circuits de distribution	Fabrication locale de bateaux (projet 6) Détermination des types de bateaux les plus adaptés, construction de quais, aménagement de points de débarquement des prises, construction d'entrepôts supplémentaires pour les équipements et les pièces de rechange, chantiers navals Améliorations techniques aux canots et appareils de pêche (projet d'appui 1.1, 3.1 et 3.2)	Lignes de crédit pour les entreprises privées Réaffectation de la pêche par chalutiers-glaciers à la pêche artisanale
Pertes à la manutention	Absence de contrôle de la qualité et de matériel de manutention	Formation aux méthodes de contrôle de la qualité (projet d'appui 3.3)	
Pêche en eau douce			
Taux d'utilisation des capacités de la flotte : 65 %	Absence d'équipement, de moteurs, de pièces de rechange, d'installations de réparation	Approvisionnement en équipements et en moteurs, chantiers de réparation (projet 6)	Lignes de crédit pour les entreprises privées
Sous-utilisation des capacités, 20 % des prises potentielles	Bateaux en nombre insuffisant, absence d'équipement	Fabrication de navires sur place, fourniture d'équipements, de pièces de rechange, installation de chantiers de réparation et de centres d'entretien (projet d'appui 2.3)	Lignes de crédit pour les entreprises privées et les coopératives
Pas de pisciculture	Méconnaissance du potentiel de production ainsi que des méthodes et pratiques de pisciculture	Modernisation des anciennes stations de pisciculture, construction de viviers dans des emplacements appropriés (projet d'appui 2.3)	Services de vulgarisation, fourniture d'alevins aux pisciculteurs
Manutention et commercialisation			
Le marché intérieur potentiel n'est pas desservi	Absence de réseaux de communication, absence d'infrastructure pour l'emballage et le transport	Mise en place d'une chaîne de distribution (projet 3, non encore en service)	Lignes de crédit pour les entreprises privées
Pas d'entrepôts frigorifiques		Fabrication d'emballages (projet d'appui 1.2)	
Connaissances insuffisantes de l'évolution des prix et du marché		Etude sur la formation des prix et le marché (projet d'appui 2.2)	

Domaines où des problèmes se posent dans le système actuel	Raison des carences	Activités	Politiques gouvernementales
<u>Traitement</u>			
Expansion nécessaire pour suivre l'augmentation des prises	Pour l'heure, le traitement est exclusivement artisanal	Construction d'un centre de fumage semi-industriel (projet 6)	
Pertes à la manutention	Absence d'hygiène et équipements rudimentaires	Construction d'installations de traitement pour les prises supplémentaires, en fonction des résultats de l'étude de marché, suite du projet d'appui 2.2	
<u>Commerce</u>			
Importations coûteuses de poisson	Importations nécessaires, les prises locales étant insuffisantes	Remplacer les importations par des prises de la flotte locale (projets 4 et 6)	
Pas d'exportations	Capacité insuffisante	Part des prises industrielles destinées à l'exportation (projet 4)	
		Détermination du potentiel d'exportation (projet d'appui 2.1)	
<u>Besoins importants en devises</u>	Importations de combustible, d'équipements, de matériel, de pièces de rechange	Usine pour la fabrication sur place de filets et de cordages (projet 6)	
		Renforcer les capacités locales de fabrication de pièces et d'équipements (projet d'appui 1.2)	

Annexe 2

Grandes lignes du projet 1.1 : Renforcement de la capacité du Secrétariat d'Etat à la pêche à assurer la planification et le suivi du développement du secteur de la pêche et une meilleure utilisation des ressources halieutiques

Objectifs immédiats

- Permettre au gouvernement de choisir des politiques et des stratégies judicieuses pour le développement du secteur de la pêche dans son ensemble et d'appliquer le plan-cadre correspondant selon de bonnes pratiques de surveillance et en contrôlant comme il convient le comportement des flottes étrangères.
- Permettre au gouvernement de choisir les techniques de pêche et les types d'embarcations correspondant aux capacités nationales d'extraction en sorte qu'il existe toujours une réserve équilibrée de ressources halieutiques, et de décider du nombre et des types des navires étrangers à autoriser.
- Permettre au gouvernement de choisir des techniques de pêche et des types d'embarcations permettant d'accroître les capacités nationales d'extraction de la flotte artisanale sans surexploiter les ressources halieutiques.

Produits

Produit 1

Rapport au Gouvernement de la République de Guinée, accompagné de recommandations concernant l'organisation et le plan de travail du Secrétariat d'Etat à la pêche, Division des études et de la coopération, au sein de la Direction nationale des pêches et de l'aquiculture, le secteur des pêches devant être envisagé selon une approche systémique et l'identification, la formulation et le suivi des projets selon une approche par programme.

Produit 2

Installation d'un modèle informatisé au Secrétariat d'Etat aux pêches, avec trois fonctionnaires en connaissant parfaitement l'emploi, transfert de la MEPS au SIP et application au suivi du projet et à l'analyse des conséquences des prises (artisanales et industrielles) sur les ressources halieutiques et les recettes.

Produit 3

Rapport au Gouvernement de la République de Guinée, accompagné de recommandations concernant le nombre et les types de navires étrangers à autoriser ainsi que les types de techniques de pêche à introduire dans la flotte nationale pour accroître les capacités nationales.

Produit 4

Rapport au Gouvernement de la République de Guinée sur la situation actuelle de la flotte artisanale, le nombre d'embarcations, leurs points d'attache, les statistiques des prises, accompagné de recommandations quant au nombre, aux types et aux ports d'attache des navires à introduire dans la flotte artisanale. Le rapport contiendra en outre des recommandations concernant la répartition géographique des services d'appui sous forme de centres de réparation et d'entretien ainsi que des points de débarquement.

Coût estimatif du projet 270 000 dollars EU

Durée du projet 12 mois

Généralités sur le projet 1.2 : Création d'un groupe consultatif industriel au Ministère de l'industrie et du commerce de la République de Guinée

Objectif immédiat

Faciliter les consultations nécessaires à l'élaboration du plan-cadre industriel et constituer, au Ministère de l'industrie et du commerce, un groupe consultatif industriel chargé de représenter les intérêts des industries dans le développement du secteur des pêches et de veiller à ce que, dans les politiques d'aide à ce secteur, toute l'attention voulue soit prêtée au développement des industries nationales. Le Secrétariat d'Etat aux pêches jouera le rôle de secrétariat technique pour les consultations sectorielles; il fournira aux intéressés les renseignements nécessaires concernant des possibilités de promotion d'industries et la recherche de telles possibilités dans le cadre d'une planification visant à l'industrialisation du secteur.

Produits

Produit 1

Groupe consultatif industriel au Ministère de l'industrie et du commerce.

Produit 2

Installation d'un système informatisé de planification et de programmation des activités industrielles apparentées au secteur des pêches, les fonctionnaires du groupe devant en connaître parfaitement l'emploi.

Coût estimatif du projet 190 000 dollars EU

Durée du projet 12 mois

Généralités sur le projet 2.1 : Etude technico-économique sur l'exploitation industrielle des balistes (Balistes Carpriscus) en Guinée

Objectif immédiat

Confirmer que, sur les plans technique, économique et commercial, il est possible d'exploiter industriellement les balistes, tant pour le marché intérieur que pour l'exportation.

Produits

Produit 1

Un rapport sur le marché potentiel, intérieur et extérieur, de baliste fumé et salé-séché.

Produit 2

Utilisation de techniques éprouvées de traitement et d'emballage dans l'installation expérimentale et établissement d'un rapport sur les résultats de la production à échelle expérimentale de baliste fumé et séché-salé du point de vue technico-économique ainsi que du point de vue du marché. (Note : cette installation expérimentale pourrait être intégrée ou incorporée au Centre coopératif de fumage du poisson, qui bénéficie de l'assistance de la FAO et qui est situé à Bonfi, Conakry, et devrait rester en service au moins un an, ou deux campagnes de pêche.)

Produit 3

Sur la base des produits 1 et 2, un rapport technico-économique sur la viabilité de l'exploitation industrielle des balistes en Guinée.

Coût estimatif du projet 220 000 dollars EU

Durée du projet 24 mois

Généralités sur le projet 2.2 : Etude du marché et des prix du secteur des pêches en République de Guinée

Objectif immédiat

Faire une étude du marché potentiel et de l'évolution des prix sur le marché intérieur ainsi que sur divers marchés d'Afrique et d'Europe de l'Ouest.

Produit

Une étude qui déterminera :

- a) L'évolution du marché intérieur pour de nouveaux produits à base de poisson;
- b) Les possibilités d'exportation de produits à base de poisson à valeur unitaire élevée, principalement vers des marchés européens;
- c) Les possibilités d'exportation vers d'autres pays d'Afrique;
- d) Les mécanismes de formation des prix;
- e) La définition d'une politique des prix et des incitations, qui permette un développement équilibré de l'offre et de la demande de produits à base de poisson.

Coût estimatif du projet 340 000 dollars EU

Durée du projet 6 mois

Généralités sur le projet 2.3 : Détermination des besoins en services d'appui pour la pêche en eau douce et la pisciculture en République de Guinée

Objectif immédiat

Aider le gouvernement à promouvoir les investissements permettant d'accroître les capacités de pêche et d'augmenter le nombre des services de réparation de la flotte de pêche en eau douce, ainsi que l'introduction et le développement régulier de la pisciculture dans les régions rurales.

Produits

Produit 1

Rapport sur la pêche dans les principaux cours d'eau de la République de Guinée et sur l'élevage de poisson dans les principales zones se prêtant à la pisciculture. Le rapport précisera les techniques de pêche employées, le type et l'emplacement des chantiers de construction d'embarcations et des services d'appui existants ainsi que les lieux de pisciculture possibles. Il déterminera les besoins en pièces de rechange et en équipements et fera des recommandations concernant a) les types et le nombre d'embarcations à construire ainsi que leurs ports d'attache, b) le type et l'emplacement des centres d'appui et c) les politiques gouvernementales visant à aider le développement des pêches à l'intérieur du pays. Le rapport devrait également proposer un plan-cadre rationnel et réalisable de développement de la pisciculture en Guinée précisant l'appui gouvernemental, ainsi que les services de démonstration et de vulgarisation nécessaires et présenter des recommandations quant aux types de pisciculture et aux emplacements les plus indiqués.

Produit 2

Projets d'assistance technique et d'investissements

Coût estimatif du projet 14 000 dollars EU

Durée du projet 8 mois

Généralités sur le projet 3.1 : Centres de réparation pour la flotte de pêche marine artisanale et plus particulièrement pour les moteurs hors-bord

Objectif immédiat

Concevoir un réseau de centres de réparation et d'entretien pour la flotte de pêche marine artisanale en Guinée.

Produits

Produit 1

Un rapport qui comprendra :

- a) Une description des besoins de la flotte marine artisanale en matière de réparation, d'entretien et de pièces de rechange en fonction des ports d'attache, ainsi que du niveau et des types de techniques utilisées;
- b) Une description des installations et éléments d'infrastructure existant dans le pays et capables de satisfaire les besoins de la flotte artisanale;
- c) Des recommandations quantitatives et techniques quant au type et à l'implantation des ateliers et des centres à mettre en place, ainsi que sur les mesures à prendre pour moderniser ou remettre en état les centres existants;
- d) Une description des besoins de formation et d'assistance technique.

Produit 2

Des indications détaillées sur la conception des divers centres et ateliers groupés en un réseau coordonné pour desservir la flotte artisanale marine.

Produit 3

Des documents de projet pour des activités d'assistance technique ou d'investissement, qui contribueront à la mise en place du réseau des centres de réparation et d'entretien.

Coût estimatif du projet 100 000 dollars EU

Durée du projet 12 mois

Généralités sur le projet 3.2 : Môles de débarquement modulaires préfabriqués pour la flotte de pêche marine artisanale

Objectif immédiat

Mettre au point des môles de débarquement modulaires peu coûteux et adaptés aux besoins de la flotte de pêche marine artisanale, en faisant le plus grand usage possible des matières premières disponibles localement.

Produits

Produit 1

Un rapport indiquant le nombre, les emplacements et les caractéristiques des môles nécessaires.

Produit 2

Un ou plusieurs plans de môle adaptés aux diverses conditions et habitudes de pêche locales, d'un prix modique et faisant appel à des matières premières disponibles localement.

Produit 3

Documents de projet pour les projets d'assistance technique et d'investissement nécessaires à la construction d'un certain nombre de môles de ce type dans le cadre du programme gouvernemental de développement du SIP, avec participation, dans la mesure du possible, d'investisseurs du secteur privé.

Côût estimatif du projet 110 000 dollars EU

Durée du projet 12 mois.

Généralités sur le projet 3.3 : Perfectionnements techniques et transfert des techniques appropriées

Objectif immédiat

Rechercher les solutions techniques les plus indiquées pour perfectionner les canots et le matériel de pêche, développer les entreprises de traitement des produits halieutiques et augmenter la valeur ajoutée localement en améliorant la production, la manutention, le traitement et la distribution de ces produits.

Produits

Produit 1

Rapport établi après étude et évaluation des techniques les plus récentes, dans lequel les experts présenteront au gouvernement des directives et des recommandations pour faciliter ses prises de décisions concernant la modernisation et la diversification de l'industrie halieutique nationale. Le rapport comprendra :

- a) Un exposé de divers types possibles d'amélioration des canots traditionnels existants et notamment des recommandations concernant le matériau d'origine locale le plus indiqué pour les divers appareils de pêche et systèmes de propulsion actuellement employés, compte tenu des besoins et des souhaits des pêcheurs;
- b) Description d'appareils de pêche perfectionnés;
- c) Description de plusieurs types possibles de fabrication à partir de matières premières locales, de récipients pour poisson (ainsi que de matériaux d'emballage bon marché) et de glacières pour conserver le poisson à bord des canots de pêche, ce qui assurera à ces derniers un plus grand rayon d'action, rendra les sorties plus productives et améliorera la qualité du poisson débarqué;
- d) Description des ressources humaines, du matériel technique et des moyens financiers nécessaires pour créer au sein du SIP un service de contrôle et d'inspection de la qualité du poisson, ainsi qu'exposé d'une méthode de travail pour l'exploitation de ce service;
- e) Mise au point d'une petite machine à dépiauter les balistes et à en prélever les filets et exploitation pilote pour tester ce nouveau matériel à Conakry;
- f) Aménagement d'une usine pilote pouvant fabriquer localement divers articles de pêche ainsi que des pièces détachées d'usage courant se substituant aux importations;
- g) Formation et assistance technique nécessaires.

Produit 2

Personnel local capable, après formation, de faire fonctionner l'usine pilote et d'entretenir le matériel technique, l'entrepôt frigorifique et la fabrique de glace, soit :

- Cinq hauts fonctionnaires nationaux formés aux techniques de production et de contrôle de la qualité (deux technologistes, deux ingénieurs et un expert en contrôle de la qualité);
- Personnel formé en cours d'emploi aux techniques élémentaires de production ainsi qu'aux techniques voulues de contrôle de la qualité.

Produit 3

Création d'un service de contrôle et d'inspection du poisson au sein du SIP; matériel, installations de laboratoire, formation de personnel chargé du fonctionnement du service au titre de l'activité d) du produit 1.

Produit 4

Documents de projets pour activités d'assistance technique et d'investissements relatifs au produit 1.

Coût estimatif du projet 760 000 dollars EU

Durée du projet 12 mois